

Rapport Loi Energie Climat

HSBC Continental Europe

Rapport sur l'année civile 2022

Au 31.12.2022

Le présent rapport est établi dans le cadre de l'article 29 de la Loi Energie Climat (Décret n°2021- 663 du 27 mai 2021). HSBC Continental Europe présente les modalités de prise en compte, dans sa stratégie d'investissement, des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique. Le présent document est un rapport réglementaire et n'est donc pas une communication à des fins promotionnelles. En conséquence, les informations qui y sont contenues ne peuvent pas être considérées comme un conseil ou une recommandation en matière d'investissement.

La stratégie Globale du Groupe HSBC (ci-après le "Groupe" ou le « Groupe HSBC ») repose sur quatre piliers : capitaliser sur ses points forts, accroître la digitalisation, dynamiser la croissance et la transition vers une économie mondiale neutre en carbone. Dans le cadre de son ambition Net Zéro, le Groupe intègre les principes Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) au sein de son organisation, et des mesures importantes ont été prises pour intégrer la durabilité dans la stratégie d'entreprise, la planification financière et le modèle d'entreprise.

L'Europe est à l'avant-garde dans la lutte contre le changement climatique et est un leader mondial de la finance durable. HSBC Continental Europe s'inscrit dans cette ambition, avec la volonté d'accompagner les personnes, les gouvernements et les entreprises pour atteindre leurs objectifs de développement en s'inscrivant dans un avenir durable pour tous. Dans ce contexte, HSBC Continental Europe participe aux ambitions Net Zéro du Groupe en s'appuyant sur les engagements publics du Groupe et en s'alignant sur les exigences réglementaires locales :

- ◆ pétrole et gaz,
- ◆ énergie et services aux collectivités,
- ◆ transports,
- ◆ ciment,
- ◆ fer et acier,
- ◆ aluminium,
- ◆ charbon.

Devenir une banque zéro émission nette à l'horizon 2050 :

En 2020, le Groupe HSBC a rendu publique son ambition d'aligner ses émissions financées aux exigences de l'Accord de Paris afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050. Pour réaliser cette ambition, HSBC Continentale Europe met en œuvre des politiques de risque basées sur des principes scientifiques en lien avec le développement durable, qui définissent son appétit pour les entreprises dans des secteurs spécifiques et encouragent les clients à se conformer aux normes internationales. En 2022, il a renforcé sa politique de sortie du charbon thermique, visant à éliminer progressivement le financement de la production d'énergie à partir du charbon et de l'extraction du charbon thermique (d'ici 2030 dans l'Union européenne et dans l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et d'ici 2040 dans tous les autres marchés). Le Groupe HSBC a également revu sa politique pour le secteur de l'énergie visant à cesser de fournir de nouveaux prêts ou de nouveaux financements sur les marchés de capitaux pour de nouveaux gisements de pétrole et de gaz. Outre les politiques du Groupe, HSBC Continental Europe analyse et suit les émissions financées de ses clients et fournisseurs dans les secteurs ci-dessous, conformément aux objectifs de réduction du Groupe :

Soutien des clients dans leur transition Net Zéro :

Le Groupe HSBC vise à fournir et à faciliter entre 750 milliards USD et 1 trillion USD de financement et d'investissements durables d'ici 2030 pour aider ses clients dans leur transition vers un avenir Net Zéro et durable. HSBC Continental Europe est aligné avec les ambitions du Groupe d'accompagner les clients vers une économie décarbonée grâce à des produits et services dédiés. Depuis le 1^{er} janvier 2020, la contribution cumulée de HSBC Continental Europe à l'objectif du Groupe s'élevait à 64,9 milliards USD au 31 décembre 2022, ce qui représente 31% de l'ensemble des progrès accomplis par le Groupe à ce jour.

Devenir une banque nette zéro dans nos opérations et notre chaîne d'approvisionnement d'ici 2030 ou avant :

Conformément à l'ambition du Groupe de réduire sa consommation d'énergie de 50 % d'ici 2030 et d'atteindre 100% d'énergie renouvelable dans ses activités également d'ici 2030, HSBC Continental Europe concentre son action sur quatre objectifs : réduction de ses émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), y compris celles liées aux voyages d'affaires, amélioration de l'efficacité énergétique et la sobriété, réduction de la production de déchets non recyclés et de la consommation de papier.

A. La démarche générale de HSBC Continental Europe

Les termes « nous » et « notre » employés dans cette politique font référence à HSBC Continental Europe pour ce qui concerne le métier Retail Banking & Wealth Management (Banque de particuliers, ci-après « RBWM »), et le métier Commercial Banking (Banque d'entreprises, ci-après « CMB ») dénommés ensemble ci-après « la Banque ». Le terme « notre Prestataire » fait référence à HSBC Global Asset Management (France), société de gestion de portefeuille du groupe HSBC. Lorsqu'il est fait référence à HSBC Asset Management, le rapport vise plus largement le métier de l'Asset Management au sein du Groupe HSBC. A noter que les activités de mandats de gestion de HSBC Private Bank (France) ne sont pas reprises dans ce rapport. HSBC Private Bank (France) ne fait plus partie du périmètre de consolidation de HSBC Continental Europe au 31 décembre 2022.

HSBC Continental Europe est engagée à intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses activités de prestation de services d'investissement et à contribuer à un système financier plus durable également au travers de ses activités de financement.

La Banque fournit le service d'investissement de gestion de portefeuille pour le compte de tiers et propose dans ce cadre une gamme de mandats de gestion de portefeuilles. A ce titre, la Banque intervient en tant qu'Acteur des Marchés Financiers au sens de la réglementation SFDR⁽¹⁾. Dans le cadre de cette prestation, la Banque définit les objectifs d'investissement et les stratégies d'investissement des mandats.

La Banque de particuliers RBWM fournit également le service d'investissement de conseil en investissement. En application des dispositions relatives aux conseillers financiers, au sens de SFDR, elle dispose de politiques relatives à la prise en compte des risques en matière de durabilité et à la prise en considération des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité⁽²⁾ (cf. Informations relatives à la prise en compte des risques en matière de durabilité).

Pour ce qui concerne les métiers RBWM (Retail Banking & Wealth Management, Banque de particuliers) et CMB (Commercial Banking, Banque d'entreprises), la gestion financière des mandats est déléguée à HSBC Asset Management (le « Prestataire de services » ou le « Prestataire »), une société de gestion de portefeuille du Groupe HSBC agréée par l'AMF.

Démarche d'intégration ESG

HSBC Asset Management a développé une approche d'investissement responsable, lançant son premier fonds d'investissement socialement responsable en France en 2001 et faisant partie des premiers signataires des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI) en 2006. En effet, notre Prestataire est convaincu de la nécessité d'intégrer les facteurs et risques environnementaux, sociaux et de gouvernance dans ses décisions d'investissement pour pouvoir générer des performances ajustées du risque adéquates à long terme pour nos clients et pour accompagner la transition vers une économie et une société durable. Il soutient et reconnaît la contribution que nous pouvons apporter aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, au Pacte Mondial de l'ONU et à la transition mondiale vers une économie bas-carbone telle qu'inscrite dans l'Accord de Paris sur le climat.

Les enjeux ESG peuvent avoir d'importantes répercussions sur la performance des entreprises. Le changement climatique, la rareté et la disponibilité de l'eau, la déforestation, la santé et la sécurité, ainsi que la rémunération des dirigeants, entre autres exemples, génèrent des risques et des opportunités pour les entreprises que les marchés financiers peuvent ne pas évaluer correctement. C'est pourquoi les critères ESG sont intégrés dans l'analyse des titres financiers, en complément des fondamentaux financiers. Cette analyse est différenciée par secteur afin de tenir compte des spécificités et de la réalité industrielle de chacun. Les risques et les opportunités associés ainsi identifiés favorisent les prises de décisions d'investissement plus avisées⁽³⁾.

En 2022, HSBC Asset management a encore amélioré ses processus de notation et d'intégration globaux, en se concentrant sur deux priorités : rendre l'évaluation interne plus pertinente et plus complète en ajoutant de nouveaux critères d'évaluation (alignement aux Objectifs de développement durable des Nations unies (ODD), Carbon Value at Risk, diversité, biodiversité...) et déployer des équipes sectorielles virtuelles pour élaborer des cadres analytiques pour les différents secteurs, utilisés par tous les gérants où qu'ils soient dans le monde y compris en France.

◆ Mieux mesurer la durabilité

HSBC Asset Management a notamment élaboré de nouveaux scores de contribution à la durabilité, des indicateurs reflétant entre autres la contribution des entreprises à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations unies (ODD).

Celle-ci est mesurée en calculant l'alignement du chiffre d'affaires net de chaque émetteur en portefeuille sur ces ODD.

◆ Faire converger la durabilité et la création de valeur

Forts de plus de 20 ans d'expérience de l'intégration ESG, HSBC Asset Management s'est focalisé l'an dernier sur la définition d'une « matrice de matérialité » qui lui permet de retenir les critères ESG les plus pertinents sur le plan financier, et ce, d'une manière différenciée en fonction de la nature du secteur d'activité auquel l'entreprise analysée appartient.

(1) Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (i.e. Sustainable Finance Disclosure Regulation ou « SFDR »).

(2) Facteurs de durabilité : ex. questions environnementales, sociales, respect des droits de l'homme et lutte contre la corruption et actes de corruption.

(3) Incidences négatives sur les facteurs de durabilité : impact que peuvent avoir les investissements réalisés sur les facteurs de durabilité externes.

Démarche d'intégration ESG au sein des mandats et des portefeuilles gérés

En fonction des caractéristiques des mandats et des portefeuilles gérés ainsi que des stratégies d'investissement considérées, les impacts en termes de durabilité identifiés lors du processus de diligences et de sélection constituent également un élément clé dans le processus d'analyse et de prise de décision des investissements.

Dans le cadre de ce processus, les facteurs suivants, entre autres, sont analysés :

- ◆ L'engagement des entreprises en faveur d'une transition vers une économie bas carbone, l'adoption de principes robustes en matière de droits de l'Homme et de traitement juste des employés, la mise en œuvre de pratiques rigoureuses de gestion des chaînes d'approvisionnement visant, entre autres, à interdire le travail des enfants et le travail forcé. La Banque et son Prestataire se concentrent également sur la solidité de la gouvernance d'entreprise ainsi que sur leurs politiques structurelles, ce qui inclut notamment le niveau d'indépendance du Conseil d'Administration, le respect des droits des actionnaires, l'existence et la mise en œuvre de politiques de lutte contre la corruption ainsi que des pistes d'audit.
- ◆ L'engagement des gouvernements en faveur de la disponibilité et de la gestion des ressources (y compris les tendances démographiques, le capital humain, l'éducation et la santé), les technologies émergentes, les réglementations et politiques gouvernementales (y compris le changement climatique et la lutte contre la corruption), la stabilité politique et la gouvernance. Lorsque l'analyse des facteurs présentés ci-dessus met en évidence des pratiques inadéquates, le risque et l'impact potentiel de ces pratiques sont pris en compte, afin de permettre la prise de décisions d'investissement appropriées.

Nous croyons également à l'efficacité d'un engagement collaboratif comme un moyen d'améliorer les pratiques des entreprises et de promotion de changements positifs. Par conséquent, nous travaillons avec notre Prestataire qui entretient des relations actives, dans le cadre de son suivi permanent, avec les entreprises dans lesquelles les portefeuilles des mandats sont investis. Nous participons aux initiatives collectives menées par les investisseurs lorsqu'il est considéré qu'elles peuvent avoir un impact positif.

Gestion du risque de durabilité

La Banque et son Prestataire soutiennent l'Accord de Paris sur le Climat, traité international signé en 2015, fixant des objectifs pour les pays signataires en matière de transition vers une économie bas carbone.

La Banque et son Prestataire sont conscients de l'impact négatif que les risques de durabilité ou ESG peuvent avoir sur la valeur des produits financiers. Par conséquent, en lien avec le Prestataire de services, les problématiques importantes en matière de durabilité sont intégrées au sein du processus d'investissement. Ainsi, respectant les principes du Pacte Mondial des Nations Unies, notre Prestataire a développé des politiques et déclarations sur les armes interdites, la biodiversité, le changement climatique et les droits humains notamment, qui définissent précisément son approche en matière d'intégration des risques et opportunités qui y sont associés.

Le thème du changement climatique est également l'un de ceux sur lequel le Prestataire met l'accent, compte tenu de l'ampleur et de la rapidité des évolutions qu'il engendre. En effet, même une transition ordonnée aura une incidence sur le fonctionnement actuel et futur des entreprises. Ces évolutions sont déjà sources de risques et d'opportunités d'investissement et cette tendance ne peut que s'accroître à l'avenir.

D'une manière plus générale, si les risques ESG ne sont pas bien gérés par les entreprises et les gouvernements dans lesquels le Prestataire investit, cela peut avoir un impact sur leur rentabilité et donc sur le rendement des investissements de nos clients. Notre Prestataire de services, HSBC Asset Management, fait appel à des fournisseurs de données pour évaluer les entreprises dans ces domaines et, lorsque des risques non financiers sont identifiés, effectue également ses propres évaluations et diligences. Lorsque certaines de ces entreprises présentent des risques ESG, des exclusions peuvent être appliquées et sont régulièrement revues.

Dans le cadre de son activité de gestion sous mandat pour ses clients de détail, la Banque applique une politique d'engagement pour la gestion des portefeuilles des mandats investis en direct dans des actions. Celle-ci se fonde notamment sur la politique de son Prestataire. Dans ce document sont décrits notamment la politique d'engagement, la stratégie d'investissement et les modalités des éventuelles interactions avec les émetteurs. (Cf. Section D de ce rapport).

Des solutions d'investissement innovantes, diversifiées et ambitieuses

HSBC Continental Europe accompagne HSBC Asset Management dans son engagement stratégique de concevoir des produits et des solutions dédiés au climat et à respecter son engagement Net Zéro. Les infrastructures durables, les technologies propres et les solutions reposant sur la nature ont besoin de financements et nous nous efforçons de mettre en place les expertises d'investissement et les fonds nécessaires pour faciliter les flux de capitaux.

Nous avons l'intention de poursuivre le développement de notre gamme de fonds durables dans toutes les classes d'actifs et les stratégies, et d'accroître l'intégration des critères et risques ESG dans notre gamme de produits existants lorsque cela est dans l'intérêt des investisseurs.

A1. Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer les clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la gestion des portefeuilles gérés sous mandat

Dans le cadre de la gestion de portefeuille pour compte de tiers, la Banque informe ses clients au moyen :

- ◆ Des politiques et rapports sur la prise en compte des critères ESG regroupés sur des sections publiques du site internet de la Banque et mises à jour régulièrement. Ces sections sont présentées dans les parties relatives aux activités de Banque de détail ;
- ◆ Des pages du site internet relatives aux Politiques de vote et d'engagement ;
- ◆ Des informations précontractuelles des mandats ;
- ◆ Des relevés périodiques des portefeuilles gérés sous mandat.

Le site Internet de la Banque contient des pages dédiées aux produits dits « Article 8 » et « Article 9 » selon la réglementation SFDR qui sont proposés au sein des activités de banque de détail et d'entreprises par HSBC Continental Europe.

Notre Prestataire de services, HSBC Asset Management, communique également sur les politiques et rapports informant sur la prise en compte des critères ESG regroupés sur une section publique de son site internet mise à jour régulièrement et notamment via :

Ses politiques relatives à l'investissement responsable

Ces politiques d'investissement responsable définissent au niveau mondial, y compris en France, la façon dont sont mises en œuvre les convictions de notre Partenaire en matière de développement durable dans le cadre de son activité d'investissement. Notre Partenaire a adopté diverses politiques qui régissent la façon dont il aborde un certain nombre d'enjeux tels que le changement climatique, la biodiversité, les droits de l'Homme et les armes interdites. Ces politiques sont examinées régulièrement pour refléter l'évolution de sa réflexion, ainsi que les attentes des clients et des autorités de réglementation.

- ◆ Politique d'Investissement Responsable
- ◆ Procédures de mise en œuvre de la Politique d'Investissement Responsable
- ◆ Politique relative au changement climatique
- ◆ Politique relative à la biodiversité
- ◆ Politique d'engagement
- ◆ Politique de vote européenne
- ◆ Politique de vote mondiale
- ◆ Politique d'exclusion des armes
- ◆ Politique relative à l'exclusion du charbon thermique – nouvelle politique publiée en 2022

Rapports annuels

- Rapport annuel sur l'exercice des droits de vote en Europe continentale
- Rapport annuel global d'investissement responsable à l'attention des investisseurs professionnels : Rapport d'Investissement Responsable 2022

Exigences de la réglementation SFDR

- Méthodologie et définition d'un investissement durable
- Communication sur les risques en matière de durabilité selon SFDR – articles 3 et 4

En outre, en 2022, une nouvelle section dédiée à la communication de la stratégie climat du métier HSBC Asset Management a été créée sur le site internet Objectif Net Zero. Cette section a pour objectif d'informer des évolutions et initiatives réalisées par notre Partenaire pour mener à bien son ambition de parvenir à la neutralité carbone d'ici 2050 au plus tard.

Classification des portefeuilles gérés par HSBC Continental Europe selon le Règlement Européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans les services financiers (« SFDR ») entré en vigueur en mars 2021

A ce jour, la banque de détail propose à ses clients un mandat Article 8 : HSBC Mandat Actions France ISR, et ne propose pas de mandat Article 9.

A fin décembre 2022, les encours des portefeuilles Article 8 de la Banque de Particuliers s'élevaient à 113 858 259 € au 31/12/22 soit 18,23%, des encours gérés par la banque.

Classification SFDR des produits financiers

Produits dits « Article 8 » :

Le produit promeut entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés, appliquent des principes de bonne gouvernance. Un produit financier Article 8 ne vise pas un objectif durable.

Produits dits « Article 9 » :

Le produit a pour objectif l'investissement durable. Un investissement durable est défini comme un investissement dans une activité économique qui contribue à un ou plusieurs objectifs environnementaux ou sociaux, qui applique les pratiques de bonne gouvernance et respecte l'application du principe « Do No Significant Harm » ou « DNSH ».

(L'application du principe DNSH, tel que défini dans le Règlement Taxonomie (2020/852), demande qu'aucun préjudice important ne soit causé aux objectifs environnementaux détaillés par cette réglementation).

Labels investissement responsable

La Banque, pour son compte ou [dans le cadre de son activité de gestion de portefeuille pour le compte de tiers] les mandats de gestion gérés, n'a pas adhéré à ce jour à une charte, code, label sur la prise en compte de critères ESG. Elle s'appuie cependant sur l'expertise de son Prestataire qui lui-même participe activement à un certain nombre d'initiatives de premier plan, qui sont au cœur de la transition. Les Conférences des Parties (COP) restent un temps fort du calendrier annuel de notre Prestataire et plusieurs de ses experts ont assisté à la COP27 sur le climat en Égypte et à la COP15 sur la biodiversité à Montréal. Le climat et la biodiversité sont en tête de liste des priorités de HSBC Asset Management et notre Prestataire précise dans son rapport publié au titre de l'article 19 de la Loi Energie Climat qu'il continuera de soutenir le programme adopté sous l'égide de l'ONU dans les années à venir.

S'agissant du volet social, notre Partenaire est associé à l'Impact Investment Institute pour promouvoir une transition juste afin d'atténuer les éventuelles conséquences sociales négatives de cette transition et saisir les opportunités qui en découlent. Finance for Biodiversity, UNPRI, One Planet Initiative et Climate Action 100+ sont d'autres initiatives prioritaires pour notre Prestataire.

Une liste présentant des initiatives et chartes signées par le métier HSBC Asset Management, notre Prestataire ainsi que des labels ESG obtenus est présentée dans son propre rapport Loi Energie Climat.

B. Les moyens internes déployés

HSBC Continental Europe s'appuie sur l'expertise et les moyens mis en œuvre par le Groupe HSBC en matière de durabilité pour tenir compte des critères ESG. Les équipes présentes au sein de la banque participent à l'élaboration, à la commercialisation et au suivi des offres de produits et services ESG, comprenant l'offre de gestion sous mandat (équipe produits, marketing, conformité, risques, juridiques...). HSBC Continental Europe s'appuie également sur les capacités de son Prestataire, notamment en matière de décisions d'investissement. HSBC Continental Europe bénéficie ainsi des analyses de son Prestataire pour la prise en compte de critères ESG et de ses ressources pour mettre en œuvre une politique d'engagement actionnarial.

Au sein de l'entité, la direction des risques a la responsabilité de s'assurer que la première ligne de défense identifie, évalue et gère les risques (notamment ESG), que les mesures d'atténuations des risques qui auraient identifiés sont mises en place et suivies.

Au sein de HSBC Global Asset Management (France), l'ensemble des équipes de gestion de portefeuille et des analystes intègre des critères ESG dans leur choix d'investissement.

Plus largement, depuis 2010, les considérations ESG ont été systématiquement intégrées aux stratégies de gestion actions, taux et multi-asset et sont de plus en plus utilisées dans la gestion monétaire. La base de données ESG propriétaire couvre désormais plus de 20 000 instruments financiers. Les évaluations ESG des émetteurs sont accessibles à tous les gérants de portefeuille et analystes, ce qui permet de systématiser l'intégration de considérations ESG dans tous les cas d'investissement, quelle que soit la classification SFDR du portefeuille.

Notre Prestataire a également mis en place 12 équipes sectorielles virtuelles (Virtual Sector Teams - VST) pour recueillir les données ESG des différents secteurs à travers toutes les classes d'actifs et zones géographiques. Les VST sont composés de plus de 120 professionnels de l'investissement. Au niveau de HSBC Asset Management, il a été estimé à près de 22%, la part en pourcentage du personnel dédié à la prise en compte des critères ESG au sein de la plateforme d'investissement.

Pilotées par le responsable de la Recherche et de l'intégration ESG, ces VST sont composées de spécialistes de l'Investissement responsable ainsi que d'analystes crédit et actions. Chargées de mener des recherches sectorielles, de superviser les checklists ESG, d'établir des notations ESG et d'aligner les initiatives de dialogue sur les problématiques de risque, ces équipes sont une composante clé de la plateforme d'intégration ESG et cette expertise bénéficie aux équipes de gestion sous mandat.

En dehors de la gestion proprement dite, l'ensemble des équipes opérationnelles de notre Prestataire venant compléter le dispositif (impliquant les fonctions Risques, Conformité et Ingénierie produit) contribue à l'atteinte de nos objectifs en termes de prise en compte des critères extra-financiers.

B1. Données et fournisseurs externes

HSBC Global Asset Management (France) s'appuie sur des informations disponibles dans son outil intranet de recherche ESG, lui-même alimenté de manière électronique par la recherche extra-financière émanant de

◆ MSCI ESG Research : fournit une évaluation globale de la qualité ESG des sociétés ; il couvre le MSCI ACWI (All Countries World Index) soit un suivi d'environ 13 000 entreprises.

- ◆ ISS ESG : fournit la liste des entreprises identifiées comme impliquées dans les mines antipersonnel et bombes à sous munitions « BASM » (également dénommées armes à sous munitions). Ces listes d'exclusions font l'objet d'une diffusion très formelle et d'un contrôle préalable et postérieur à l'investissement mis en place et supervisé par les départements Risques et Conformité de notre Prestataire – Suivi de 6 000 entreprises.
ISS-ESG fournit également la notation de 54 Etats émetteurs dans le monde.
- ◆ S&P Trucost : fournit des analyses et données sur le carbone, l'eau, la gestion des déchets et les ressources naturelles – Suivi de plus de 6 000 émetteurs.
- ◆ Sustainalytics : fournit des données sur le degré de conformité des sociétés aux 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC) – Suivi de 8 000 émetteurs.
- ◆ RepRisk : repRisk est une agence leader sur son marché spécialisée dans le suivi dynamique des controverses depuis 20 ans. RepRisk suit plus de 80 000 sources journalières (journaux, régulateurs, agences gouvernementales, ONG, Twitter, sites de recherches etc.). Le champ de recherche principal comprend les problématiques ESG qui sont définies en cohérence avec les standards internationaux liées aux sujets comme les politiques environnementales, de santé et de sécurité de la banque mondiale, les normes International Finance Corporation (IFC), les Principes de l'équateur, les politiques de l'OCDE, les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) etc. RepRisk suit également des sujets d'actualité de controverses ESG qui sont plus spécifiques que les thèmes ESG habituels (par exemple l'huile de palme, le forage en haute-mer, le travail des migrants) ; des indicateurs sont associés à la sévérité des controverses.
- ◆ FTSE Green Revenues : fournit la répartition des revenus de l'activité verte et son impact significatif sur les résultats financiers pour environ 3 000 entreprises.
- ◆ Carbon4 Finance fournit notamment des données qui permettent de mesurer les « émissions de gaz à effet de serre économisées » grâce à une analyse plus poussée de la trajectoire climat des entreprises – Suivi de 15 000 émetteurs dans le monde.
- ◆ Iceberg Datalab (IDL) : fournit des données d'impact des émetteurs sur la biodiversité. Leur approche consiste à relier l'activité économique des entreprises aux pressions exercées sur la biodiversité, afin d'évaluer leur empreinte biodiversité.
- ◆ GAIA Research : offre un accès à des données et des scores ESG sur plus de 2 300 petites et moyennes entreprises cotées sur les marchés européens.
- ◆ Equileap : fournisseur de données sociales axées sur la diversité et centrées sur l'égalité homme/femme au travail. Notre Prestataire a souscrit à ce nouveau fournisseur pour développer sa capacité de recherche sur ce sujet et pallier au manque général de données sociales, en voie d'amélioration mais encore insuffisantes.
- ◆ Denominator : autre fournisseur de données sociales traitant non seulement des sujets de diversité homme/femme mais abordant également d'autres formes de diversité ou de discrimination (sexuelle, ethnique, religieuse). Denominator permet d'élargir un peu plus la palette de critères sociaux. Un des points forts de ce fournisseur est de couvrir d'une manière homogène les entreprises localisées aussi bien dans les marchés développés qu'émergents.

Les ressources financières dédiées à l'ESG en termes de données achetées auprès des fournisseurs précités sont en très forte croissance au niveau du métier HSBC Asset Management. A ce stade, ces coûts ne peuvent pas être isolés pour les portefeuilles gérés par HSBC Global Asset Management (France) pour le compte de HSBC Continental Europe.

B2. Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité. La description inclut tout ou partie des informations relatives aux formations, à la stratégie de communication, au développement de produits financiers et services associés à ces actions.

La formation des collaborateurs de HSBC Continental Europe sur les enjeux ESG s'est poursuivie en 2022 avec notamment le lancement de la Sustainability Academy, portail en ligne rassemblant tous les apprentissages, communications et politiques en matière de développement durable de l'entreprise. Les salariés ont ainsi la possibilité d'explorer plus de 20 modules à la carte. Cette nouvelle académie a été créée pour permettre la transformation et le développement sur ces thèmes pour offrir un ensemble adéquat de compétences. Par ailleurs des formations « Développer ses compétences autour du changement climatique avec l'outil En-ROADS ont été déployées sur tout HSBC Continental Europe sur plusieurs sessions. Enfin la certification AMF Finance Durable a été promue pour les collaborateurs souhaitant la passer.

Pour la Banque de Particuliers

Des sessions de formations dédiées ESG et ISR ont été déployées à l'ensemble des Conseillers de clientèle particuliers, professionnels et patrimoniaux de la banque de réseau.

Le Groupe HSBC a également créé un réseau en proposant à ses collaborateurs, sur la base du volontariat de devenir Ambassadeurs de la Finance Durable, des personnes sélectionnées pour leur envie de faire rayonner la finance durable.

Ce projet a un double objectif :

Pour les Ambassadeurs, bénéficier de formations et certifications spécifiques, d'un suivi régulier leur permettant de se construire une expertise en matière de finance durable ;

Pour HSBC Continental Europe, mobiliser un réseau de personnes aptes à porter et faire avancer les sujets liés à la finance durable et la transition (partenariats, produits, réglementations, technologies), en externe auprès des clients et en interne auprès des différentes lignes métiers.

La mobilisation des Ambassadeurs, qui incluent des représentants de toutes équipes et de toutes fonctions, confirme la volonté de HSBC Continental Europe d'intégrer la finance durable comme un pilier clé de sa stratégie en France.

Pour la Banque d'Entreprises

Conformément à l'ambition mondiale de la Banque d'Entreprises de HSBC, d'adopter une stratégie d'accompagnement des clients dans leur transition vers une économie bas-carbone, en 2022 un certain nombre d'initiatives stratégiques ont été mise en œuvre afin de promouvoir les sujets ESG auprès des collaborateurs et clients.

La communauté d'ambassadeurs ESG

Cette une communauté d'ambassadeurs aujourd'hui au nombre de 42 (20 au lancement de l'initiative en 2021) démultiplie notamment la stratégie finance durable en agissant en tant qu'experts au sein de leurs équipes grâce à leur accès privilégié à des formations et informations sur l'ESG tout au long de l'année lors de sessions d'animation dédiées.

Une offre de formation étendue

Trois types de formations ont été offertes aux collaborateurs HSBC et ambassadeurs de la finance durable en 2022 :

Les Green Fridays : il s'agit de sessions de formation approfondie sur des thématiques clés. En 2022, 5 formations ont été proposées et ont regroupé chaque fois plus d'une centaine de participants :

- ◆ Décarbonation de l'économie : présentation des Plans de Transition Sectoriels par l'ADEME
- ◆ Etats des lieux et présentation de méthodes de comptabilité extra-financière
- ◆ Carbon pricing – key levers in the fight against climate change
- ◆ Climate Risk methodologies & Stress Testing
- ◆ Les Sociétés à Mission

Les 30' de la Finance Durable

Ces formations de 30 minutes, coordonnées par une Ambassadrice, portent sur les connaissances pratiques et les fondamentaux de la finance durable (mission de nos partenaires, concepts clés, etc.). En 2022, 18 formations ont été dispensées permettant aux collaborateurs de CMB France d'approcher les clients de façon plus efficace et de les accompagner.

Les formations sectorielles

Ces formations dispensées par notre partenaire ENEA/BLUNOMY, ciblent les besoins spécifiques des forces commerciales mais aussi d'autres fonctions et/ou métiers, afin de les doter des ressources et des outils pour soutenir et accompagner leurs clients vers une transition pour une économie bas carbone. En 2022, 4 formations sectorielles ont été dispensées par des experts externes sur les trajectoires sectorielles de décarbonation de l'immobilier, du transport et de la logistique, de l'industrie et de la chimie.

Deux certifications à la finance durable

La certification AMF Finance Durable : cette certification vise à créer un socle commun de connaissances sur la finance durable. Il s'agit de la première formation finance durable labellisée par les autorités françaises dédiée aux professionnels. En 2022, une journée de préparation à la certification a été offerte aux Ambassadeurs aux côtés d'un organisme spécialisé. Sur l'ensemble de l'année 2022, 49 collaborateurs HSBC Continental Europe ont obtenu la certification AMF Finance Durable.

La certification CBI Chartered Banker Institute – Green and Sustainable Finance : l'objectif de cette certification est de renforcer la compréhension des enjeux de la transition énergétique et des enjeux ESG. Cette certification a pour le moment été proposée à une dizaine de collaborateurs du fait de la densité de la certification (prévoir 120 heures de préparation).

Abonnement au média professionnel RSEDATANEWS : mis en place pour les professionnels de la RSE et de l'ESG, cet abonnement permet à l'ensemble des collaborateurs d'accéder à des ressources sur les thématiques ESG. Un Lab Sustainable a également été créé au sein de la Banque d'entreprises visant à promouvoir l'innovation Finance Durable pour la banque et ses clients.

Enfin, des présentations à destination des clients visent à les accompagner sur des sujets et/ou actualités ESG ; elles ont pour objet d'exposer les obligations et opportunités résultant de la prise en compte des objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la stratégie et le financement des entreprises.

En complément des formations mises en place, HSBC Continental Europe a mis à disposition des pages d'information sur la finance responsable à destination de ses collaborateurs et de ses clients sur le site internet de la banque (Finance Responsable, Fonds Bas-Carbone). Une série de podcasts et publications est accessible sur le site d'HSBC Global Asset Management (France) afin de les sensibiliser sur les enjeux liés au capital naturel, la lutte contre le changement climatique et/ou certains fonds ISR. En 2022, d'autres communications sur des thématiques climatiques et durables telles que le marché volontaire du carbone ont été diffusées sur le site de HSBC Global Asset management (France).

La communication interne sur les enjeux ESG s'est accentuée à travers nos canaux internes de communication. Une newsletter Développement Durable mensuelle est, par ailleurs, diffusée à l'ensemble des collaborateurs.

C. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

Le Conseil d'Administration de HSBC Continental Europe est informé des enjeux de l'entité et remet en question de façon constructive la stratégie de transition environnementale et climatique à partir de la stratégie élaborée par la Direction Générale, et supervise l'organisation de la gestion des risques dans ces domaines. Les Administrateurs du Conseil d'Administration exercent une surveillance active de la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance à plusieurs niveaux de l'entité. Ils donnent leur approbation sur des sujets de durabilité, en particulier sur :

- ◆ Les orientations stratégiques qui s'intègrent dans la stratégie globale de HSBC Group telles que : Transition Net Zéro, l'augmentation de l'offre de produits durables
- ◆ La politique d'investissement de la Société
- ◆ L'intégration de critères ESG dans la politique de rémunération (voir ci-après)

Les propositions de nominations de candidats au mandat d'administrateur sont effectuées après une évaluation de l'équilibre des compétences, de l'expérience, de l'indépendance et des connaissances au sein du Conseil.

Les compétences et l'expérience des membres du Conseil d'administration sont évaluées annuellement.

Les membres du Conseil reçoivent une formation sur les facteurs ESG dans le cadre de leur formation continue. En 2022, deux sessions de formation ont été organisées sur des questions liées au climat. Le Conseil d'Administration supervise le développement de l'approche, de l'exécution et l'établissement de rapports connexes réalisés par la Direction Générale. Le Comité des Risques pour l'Europe continentale de HSBC est chargé de superviser et de conseiller le Conseil d'Administration sur les questions liées aux risques climatiques et environnementaux (Voir la section H de ce rapport).

Le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint et le Comité Exécutif de HSBC Continental Europe, demandent l'approbation au Conseil d'Administration sur la stratégie de transition climatique et environnementale ainsi que sur l'appétence aux risques climatiques.

L'approche de HSBC Continental Europe en matière de gestion des risques climatiques et environnementaux est alignée sur le cadre de gestion des risques à l'échelle du Groupe HSBC et s'appuie sur un modèle impliquant trois lignes de défense, qui décrivent la façon dont HSBC Continental Europe identifie, évalue et gère ces risques. Cette approche permet au Conseil d'Administration et aux cadres dirigeants d'avoir une visibilité et une surveillance des principaux risques environnementaux et climatiques.

Le cadre de gouvernance a été renforcé afin de garantir que toutes les réglementations et obligations financières durables à venir soient comprises et mises en œuvre dans le cadre de la stratégie net zéro et de la stratégie commerciale de la banque.

Le cadre de gouvernance lié à l'ESG et au climat s'appuie sur les structures de gouvernance existantes ainsi que des comités spécialisés au niveau exécutif et des groupes de travail.

La gouvernance de HSBC Continental Europe reproduit celle qui a été mise en place au niveau du Groupe HSBC :

- ◆ Un Directeur du Changement Climatique a été nommé pour couvrir les engagements commerciaux et externes, reportant au Directeur Général de HSBC Europe et du Group Chief Sustainability Officer ('CSO').
- ◆ Le Directeur du Développement Durable de HSBC Europe pilote l'exécution et la transformation internes, et reporte au Chief of Staff ('COS') HSBC Europe et au Directeur de cabinet de la Directrice Développement Durable du Groupe.
- ◆ La Directrice du Développement Durable de HSBC Continental Europe pilote le déploiement et l'efficacité de la mise en œuvre de la stratégie de Développement Durable. Elle reporte au Directeur du Développement Durable de HSBC Europe et au Directeur Général de HSBC Continental Europe. Elle est membre du Comité Exécutif de HSBC Continental Europe.
- ◆ Une Responsable au sein de HSBC Continental Europe de la gestion des risques ESG comprenant les risques liés au changement climatique a été nommée. Elle reporte au Directeur des Risques de HSBC Continental Europe (Head of Enterprise Risk Management).

Rôle des comités et lignes de reporting

Le Conseil d'Administration de HSBC Continental Europe est tenu informé à chaque réunion trimestrielle par des rapports dédiés : rapport du Directeur Général, rapport du Président du Comité des Risques et rapport du CRO (Chief Risk Officer) sur les risques climatiques et environnementaux dans le cadre de la stratégie d'affaires et de gestion des risques de la banque.

La gouvernance ESG a, de plus, été renforcée par la mise en place de deux nouveaux comités : le Comité Directeur ESG et le Forum de Surveillance des Risques liés au Climat et aux facteurs ESG. Cette gouvernance vise à s'assurer que le Comité Exécutif et le Conseil d'Administration de HSBC Continental Europe soient pleinement informés des sujets de risques ESG et à faciliter les prises de décisions.

Comité Directeur ESG ("ESG Steering committee")

Le Comité Directeur ESG a été créé pour définir l'orientation stratégique au niveau des entités sur les sujets ESG et superviser la mise en œuvre des attentes réglementaires. Il est présidé par le Directeur Général de HSBC Continental Europe. Pour assurer la cohérence, le Comité Directeur ESG tient compte des considérations du Comité Exécutif de HSBC Continental Europe et de HSBC Bank plc (HBEU) en matière de gouvernance durable.

Forum de Surveillance des Risques Climatiques et ESG (ci-après dénommé "Climate and ESG Risks Oversight Forum")

Le CESGROF a également été créé, sous la présidence du Directeur de la Gestion des Risques de l'entreprise, pour définir et superviser l'approche de HSBC Continental Europe en matière de gestion des risques liés au climat et à l'environnement (son fonctionnement est détaillé dans la section H de ce rapport).

C1. Alignement de la politique de rémunération

La Banque met en œuvre une politique de rémunération qui prend en compte les risques en matière de durabilité, en intégrant notamment des critères environnementaux et des critères en matière de diversité et d'inclusion. Ces critères sont pris en compte dans les objectifs de l'entreprise, des métiers et des collaborateurs et sont partie intégrante de l'évaluation annuelle de la performance et, en fonction de leur niveau de complétude, pourront avoir un impact sur la note de performance et donc sur la rémunération variable. Notamment, un certain nombre d'indicateurs liés au climat sont intégrés dans les tableaux de bord des objectifs (balanced scorecards) notamment du Directeur Général, du Chief Operating Officer, du Directeur Financier et d'un certain nombre d'autres managers dans les métiers et fonctions. La réalisation de ces objectifs liés au climat fait partie intégrante de l'évaluation annuelle de leur performance et de l'attribution d'une note de performance, élément central dans la détermination de la rémunération variable.

Ces objectifs sont généralement liés aux ambitions de la banque d'être net zéro en 2030 dans ses opérations internes et dans sa chaîne d'approvisionnements, au développement de la finance durable, et au soutien apporté aux clients dans leur transition vers une économie faible en carbone et un futur durable. Cette approche est en cours de diffusion au sein de l'ensemble des métiers et fonctions de la banque, avec l'application d'objectifs spécifiques en matière climatique, environnementale et sociale assignés à tout ou partie de nos collaborateurs.

Nous croyons que l'amélioration de nos performances ESG est essentielle à notre succès à long terme. Nous publions régulièrement des mises à jour et nous définissons des objectifs pour guider nos activités. En plus de nos ambitions climatiques, ces objectifs comprennent l'augmentation de la représentation des femmes aux postes de direction, l'amélioration de la satisfaction client et le maintien de normes de conduite strictes dans le monde entier.

Notre Prestataire, HSBC Asset Management (France) s'inscrit pleinement dans cette mise en cohérence de la politique de rémunération avec les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité, dans le domaine environnemental et sur le plan de la diversité et de l'inclusion, notamment en rappelant que des critères ESG doivent être pris en compte dans les objectifs de l'entreprise. Au cours de l'année, HSBC Asset Management (France) a renforcé sa politique de rémunération en intégrant des objectifs de durabilité à l'évaluation des performances, à l'attribution de primes et au développement professionnel en 2023.

Ces politiques visent à encadrer des pratiques de rémunération responsables, à éviter les conflits d'intérêts, à protéger les intérêts des clients et à décourager la prise de risques excessifs y compris en termes de durabilité.

C2. Axes d'Améliorations

- ◆ Les matrices d'évaluation individuelle et collective de l'expérience et des compétences des administrateurs et des dirigeants effectifs comprendront désormais un item « ESG ». Ces matrices ont été examinées par le Conseil d'administration sous leur forme complétée du critère « ESG »
- ◆ Des objectifs dédiés à la durabilité seront précisés en 2023 dans les objectifs annuels des collaborateurs, en particulier les formations, la politique UC, les engagements d'investissement durable et la gouvernance
- ◆ Renforcer l'expertise de notre conseil d'administration et des membres de la direction générale notamment par le déploiement de formations complémentaires

Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance de HSBC Continental Europe en matière de prise de décisions relatives à l'intégration des critères ESG dans la politique et la stratégie d'investissement et intégration des critères ESG dans le règlement intérieur du conseil d'administration ou de surveillance

Le Conseil d'Administration veille à ce que l'organe de direction dispose individuellement et collectivement, à tout moment, des connaissances, des compétences et de l'expérience adéquates pour être en mesure de comprendre les activités de HSBC Continental Europe y compris les principaux risques auxquels la banque est exposée. Les connaissances, compétences et l'expérience des Administrateurs sont évaluées conformément à la politique d'évaluation de l'aptitude de l'organe de direction au regard des critères définis dans cette politique.

Le Comité de Nomination et de la Gouvernance d'entreprise a recommandé au Conseil d'Administration dans sa séance de juillet 2021 d'ajouter, parmi les critères retenus pour évaluer l'aptitude des membres de l'organe de direction, un critère ESG (incluant le climat). Cette évolution s'inscrit dans la stratégie et le profil de risques de HSBC Continental Europe et est en ligne avec les lignes directrices de l'Autorité Bancaire Européenne sur l'évaluation de l'aptitude de l'organe de direction. Cette recommandation du Comité de Nomination et de la Gouvernance d'entreprise approuvée par le Conseil d'Administration a été mise en œuvre en janvier 2022 lors de la mise à jour de la politique d'évaluation de l'aptitude de l'organe de direction. L'aptitude collective du Conseil sur le critère de l'ESG est évaluée à Moyenne/Elevée avec six Administrateurs sur treize disposant de compétences élevées dans ce domaine.

Conformément à la politique de formation des membres de l'organe de direction, chaque nouvel Administrateur reçoit, lors de son entrée en fonction, et en fonction de ses besoins et priorités, un programme de sessions de formation avec les principaux responsables des métiers et fonctions de HSBC Continental Europe dont le Responsable de la Finance Durable. En 2021, parmi le programme de formation continue proposé aux Administrateurs, une session de formation en e-learning a été consacrée au développement durable. En 2022, deux sessions sur l'ESG et le climat ont été inscrites au programme de formation des Administrateurs.

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration détermine les principes généraux relatifs à la composition du Conseil, à son fonctionnement et au rôle et responsabilités des Administrateurs. Les principes définis dans le règlement intérieur visent à ce que la composition du Conseil d'Administration reflète un équilibre approprié de compétences, de connaissances, d'expérience et de diversité pour lui permettre de s'acquitter efficacement de ses rôles et de ses responsabilités.

La politique de diversité de l'organe de direction, mise à jour par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 23 juillet 2021, vise à un équilibre et à une complémentarité d'âge, de genre, d'expérience géographique, professionnelle et académique, d'indépendance, d'ancienneté dans le mandat, et de représentation des salariés. Les profils des Administrateurs sont divers et complémentaires et couvrent le spectre des métiers et des risques associés aux activités de HSBC Continental Europe. Selon les statuts, le Conseil compte quatre membres élus par les salariés. Quatre nationalités sont représentées au sein du Conseil et près des deux tiers des Administrateurs ont une expérience de l'international.

Au 31 décembre 2022, l'âge moyen des Administrateurs est de 54,5 ans, en légère baisse par rapport à 59,9 ans au 31 décembre 2021, et leur ancienneté moyenne dans la fonction s'élève à 3,6 ans, en baisse par rapport à près de 7 ans en 2021. Hors Administrateurs élus par les salariés, le Conseil compte quatre femmes et six hommes, soit une proportion de 40 % de femmes et 60 % d'hommes. En termes de gouvernance, au cours de l'année 2022, les lignes de métier ont développé une stratégie intégrant les sujets liés au climat et à l'environnement, et des progrès ont été réalisés dans le dispositif de gestion des risques. Le Conseil d'Administration a la responsabilité de définir les orientations stratégiques qui incluent la stratégie en matière de transition climatique et supervise le dispositif de gestion des risques qui intègre le risque climat en s'appuyant sur les travaux et les recommandations du Comité des Risques.

En 2022, la Banque a renforcé la gouvernance sur les sujets ESG et Climat au sein du Comité Exécutif et par l'évolution des instances dédiées à la stratégie en matière de finance durable et au dispositif de gestion des risques Climat et ESG.

D. La stratégie d'engagement et la politique de droits de vote

Dans le cadre de son activité de gestion de portefeuille pour le compte de tiers (également appelée « mandat de gestion »), pour ses clients particuliers et entreprises, la Banque applique une politique d'engagement pour la gestion des portefeuilles investis dans des actions de sociétés dont le siège social est situé dans un État membre de l'Union Européenne (UE) et dont les actions sont cotées sur un marché de l'Union européenne, soit les Mandats Actions France ISR et Actions Zone Euro. Ces mandats sont uniquement proposés par la banque de Détail.

Cette politique se fonde en partie sur la politique de son Prestataire HSBC Global Asset Management (France) en charge de la gestion financière des portefeuilles. Le présent document décrit notamment la politique d'engagement et les modalités de sélection des sociétés émettrices des titres dans lesquels les mandats investissent ainsi que les éventuelles interactions avec ces émetteurs.

L'approche de notre Prestataire en matière d'engagement actionnarial

L'engagement actionnarial et le dialogue avec les entreprises sont de puissants outils pour insuffler des changements positifs et, par-là même, accroître la valeur des entreprises dans lesquelles notre Prestataire investit pour le compte de nos clients.

L'objectif de notre Prestataire en matière d'engagement est de fournir aux entreprises la possibilité d'expliquer leur approche ESG. Les gérants et analystes des différents centres d'expertise de notre Prestataire (y compris ceux situés en France), accompagnés de l'équipe globale dédiée à l'engagement actionnarial, engagent ainsi un dialogue actionnarial et assurent un suivi des enjeux ESG pour les portefeuilles gérés par l'entité HSBC Global Asset Management (France). Un échange constructif s'engage et constitue un bon moyen d'explorer davantage, de mieux comprendre les risques sous-jacents, d'encourager et d'inciter les entreprises à intégrer les risques et les opportunités ESG dans leur stratégie et leurs activités. C'est également l'occasion de promouvoir l'amélioration de la gouvernance d'entreprise sur la base de nos directives de vote.

La Politique d'Engagement publiée sur le site internet de notre Prestataire permet aussi d'organiser la surveillance et l'escalade liées aux risques ESG dans les portefeuilles conformément à ses différentes politiques en matière de développement durable. Cette politique s'applique aux actifs des portefeuilles d'actions et d'obligations.

Cette politique reflète le respect de notre Prestataire des dispositions de la Directive européenne sur les droits des actionnaires, et en particulier les Principes pour un Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies et la Recommandation 2020-03 de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en France.

Comment l'engagement actionnarial crée de la valeur :

- 1. En stimulant la croissance :** en décryptant la relation des entreprises et des émetteurs avec leurs parties prenantes et leur gestion des enjeux ESG, notre Prestataire peut identifier des sociétés novatrices possédant un fort potentiel de croissance et capables d'encourager leurs homologues à adopter les meilleures pratiques dans leur secteur.
- 2. En maîtrisant le degré de matérialité des risques :** notre Prestataire instaure très tôt un dialogue avec les entreprises pour les accompagner face à l'évolution continue des risques et pour protéger la valeur de leurs actifs, de la nature et des individus.
- 3. En améliorant la transparence et la publication d'informations :** notre Prestataire les conseille sur l'évolution rapide des cadres de référence en matière de publication d'informations et de reporting et les encourage à communiquer plus efficacement sur les sujets importants.

Les principaux thèmes d'engagement de notre Prestataire

En 2022, les principaux thèmes d'engagement comprenaient :

- ◆ 1. Changement climatique
- ◆ 2. Biodiversité et Nature
- ◆ 3. Droits de l'Homme
- ◆ 4. Diversité, Equité & Inclusion (DE&I)
- ◆ 5. Croissance inclusive et prospérité partagée
- ◆ 5. Accès à la santé
- ◆ 6. Pratiques fiscales responsables
- ◆ 7. Des technologies et données fiables

Ces thèmes d'engagement sont communs à tous les centres de gestion de HSBC Asset Management, y compris HSBC Global Asset Management (France).

D1. Focus sur la démarche d'engagement de notre Prestataire en faveur du changement climatique

Les objectifs et l'approche des questions liées au changement climatique sont conformes à la politique sur le changement climatique et à la politique sur le charbon publiées sur le site internet de notre Prestataire. Ces politiques s'appliquent à tous les centres de gestion de HSBC Asset Management, y compris HSBC Global Asset Management (France).

◆ La politique d'engagement utilisée pour les mandats de Gestion

◆ La position de notre Prestataire

Au titre de l'initiative « Net Zero Asset Managers », notre Prestataire s'engage à contribuer à l'objectif « zéro émission » de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050. Il dialogue avec les émetteurs exposés à l'extraction du charbon thermique et à la production d'électricité. Il soutient une transition juste et dialogue avec les émetteurs pour garantir que les évaluations d'impact relatives aux travailleurs, aux chaînes d'approvisionnement, aux communautés et aux consommateurs soient prises en compte dans leurs plans de transition vers la neutralité carbone.

◆ Le dialogue avec les entreprises

Le dialogue avec les entreprises inclut les sujets suivants :

- ◆ Leur engagement en faveur de la neutralité carbone et d'une transition équitable, et la manière dont ils se fixent des objectifs intermédiaires ;
- ◆ L'amélioration de la qualité de la publication de leurs émissions, telles que les émissions de GES de scope 3 ;
- ◆ La fixation d'un prix raisonnable pour le carbone et la promotion d'une plateforme mondiale coordonnée et transparente pour les marchés du carbone.

Notre Prestataire attend des entreprises qu'elles fournissent des indicateurs clés de performance (KPI) climatique coïncidant avec les meilleures pratiques internationales en matière de publication et de reporting, y compris, mais sans s'y limiter :

- ◆ Comment elles contrôlent et publient leur procédure de gestion des risques climatiques ;
- ◆ Les indicateurs utilisés pour évaluer les risques climatiques ;
- ◆ Le planning de contrôle des risques ;
- ◆ Le rôle du Conseil d'Administration/de la Direction (Comité de Durabilité ou autre instance similaire).

D2. Présentation de la politique de vote de notre Prestataire

Les activités d'engagement actionnarial de notre Prestataire obéissent au devoir fiduciaire que nous avons envers nos clients.

L'exercice des droits de vote est un élément central de ces activités, et plus largement de l'approche de notre Prestataire en matière d'Investissement Responsable, en vertu de laquelle il intègre les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses décisions d'investissement et cherche à impulser un changement positif en faisant valoir ses droits d'actionnaire de manière appropriée.

HSBC Asset Management détermine des principes globaux de vote qui sont déclinés par zones géographiques afin de les adapter aux règles et pratiques locales. Ainsi, HSBC Global Asset Management (France) vote pour les fonds dont elle détient le droit de vote selon les règles déterminées pour chaque zone suivant le pays d'appartenance de l'émetteur.

La politique de vote, disponible sur le site internet de notre Prestataire, présente ses directives de vote à l'échelle européenne et explique aux clients, aux conseils d'administration des entreprises et aux autres parties prenantes la manière dont sont exercés les droits de vote. HSBC Global Asset Management (France) a défini des orientations et des critères de vote qui reprennent notamment les préconisations de l'AFG, de l'OCDE, de l'Afep/Medef et du UK Corporate Governance Code.

Ces principes de vote sont soumis à l'Institutional Shareholder Services, Inc (ISS), qui après les avoir analysés, élabore des recommandations de vote spécifiques à HSBC Asset Management.

Pour les stratégies actives, les recommandations de vote de ISS sont validées ou modifiées par les gérants de HSBC Global Asset Management (France) avant le vote. Les consignes délivrées par les gérants s'appliquent également lorsqu'un même véhicule d'investissement rassemble des participations actives et des titres relevant de stratégies passives. Il se peut que notre Prestataire soit amené à assister en personne aux assemblées générales, néanmoins l'immense majorité des droits de vote sont exercés par procuration via la plateforme ISS.

Les principes de vote sont actualisés chaque année, notamment pour intégrer les évolutions réglementaires et de gouvernance. Les principes généraux de la politique de vote de notre Prestataire sont l'indépendance des instances de contrôle par rapport aux instances dirigeantes, la transparence, la préservation des intérêts des minoritaires, la prise en compte des enjeux ESG, notamment dans la politique de rémunération des dirigeants et pour la marche de l'entreprise.

Notre Prestataire peut s'opposer à certaines résolutions si elles ne répondent pas à ses principes ou si la direction des entreprises dans lesquelles il investit présentent des problèmes graves de gouvernance, ou si elles n'ont pas répondu de manière satisfaisante à ses initiatives d'engagement.

Périmètre d'exercice des droits de vote

HSBC Global Asset Management (France) vote sur toutes les valeurs détenues au sein des fonds gérés par ses soins sur la base de principes de votes globaux, définis par le métier de la gestion d'actifs. Ceux-ci s'appliquent à l'ensemble des marchés dans le monde à l'exception :

- ◆ Des marchés où les conditions de vote acceptables ne sont pas réunies ;
- ◆ Des marchés émergents où les règles de la politique globale sont assouplies ;
- ◆ Des valeurs européennes pour lesquelles une politique de vote spécifiquement adaptée au continent est utilisée.

Concernant les mandats gérés par délégation par HSBC Global Asset Management (France), conformément aux indications mentionnées dans les conditions générales des mandats de gestion, le client autorise de plein droit la banque à exécuter de sa propre initiative l'achat et la vente des instruments financiers suivants : les actions ou autres titres donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote d'une personne morale (i.e. tout type d'action, titre de participation ou de propriété, etc.).

En revanche, concernant les droits de vote attachés à ces instruments financiers déposés sur le compte du client, ils ne peuvent être exercés que par le seul client et sont donc en dehors du périmètre d'exercice des droits de vote de notre Prestataire.

Evolution de la politique de vote de notre Prestataire en 2022

En 2022, HSBC Global Asset Management (France) a fait évoluer la politique de vote européenne et mondiale avec notamment :

- ◆ Le renforcement des règles relatives à la composition des conseils d'administration ou de surveillance des petites et moyennes entreprises en vue d'accroître la part d'administrateurs indépendants.
- ◆ L'affirmation de la notion de transition juste avec le principe de rémunération équitable des dirigeants, compte tenu de la taille et de la complexité de l'entreprise. Notre Prestataire a précisé qu'il peut voter contre les rémunérations qui ne respectent pas ce cadre.
- ◆ La possibilité de voter contre les membres du comité des rémunérations lorsque l'entreprise n'a pas pris de mesures suffisantes pour répondre aux précédents votes importants des actionnaires contre le rapport de rémunération, la politique ou le vote consultatif.
- ◆ Un soutien des résolutions d'actionnaires qui proposeraient l'introduction d'un plan ou d'un rapport régulier sur un plan lié à la biodiversité.

Focus sur la politique de vote en matière de biodiversité

Notre Prestataire peut être amené à voter contre le Président du Conseil d'Administration ou le Conseil tout entier des sociétés appartenant à des secteurs à fortes émissions de GES (consommation non cyclique, services aux collectivités et matériaux, etc.) qui ne mettent pas en place de politiques et de reporting adéquats sur les enjeux liés à la biodiversité. Par exemple, nous attendons de toutes les entreprises concernées qu'elles aient une politique crédible en matière de déforestation.

En 2022, l'équipe d'engagement actionnarial de notre Prestataire a utilisé une liste de surveillance de la biodiversité et de la nature, dressée en fonction des travaux d'évaluation de la FAIRR Protein Producer Initiative et des scores de MSCI en matière de gestion des ressources naturelles, et qu'ils ont complété par leurs propres analyses. Notre Prestataire peut être amené à voter contre le Président du Conseil d'Administration ou l'ensemble du Conseil d'Administration des entreprises les moins performantes dans les secteurs à fort impact.

D3. Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre, qui peut notamment inclure la part des entreprises avec laquelle notre Prestataire a initié un dialogue, les thématiques couvertes et les actions de suivi de cette stratégie

En 2022, les équipes de gestion de HSBC Global Asset Management (France) ont rencontré en présentiel ou à distance 249 émetteurs au travers de 535 réunions où ont été abordés les enjeux stratégiques et financiers des entreprises ainsi que les enjeux extra-financiers.

HSBC Global Asset Management (France)	Nb d'engagements	Nb d'entreprises
Actions	366	117
Obligations	169	132
Total	535	249

Source : HSBC Asset Management. Au 31/12/2022.

Les statistiques d'engagement, les thématiques couvertes ainsi que les actions de suivi au niveau de HSBC Global Asset Management (France) sont présentées dans le rapport sur l'exercice des droits de vote disponible sur son site internet. Plus globalement, son rapport sur l'investissement responsable, également disponible sur son site internet, présente les statistiques d'engagement au niveau de la ligne métier HSBC Asset Management.

D4. Bilan de la politique de vote, en particulier relatif aux dépôts et votes en Assemblée Générale de résolutions sur les enjeux environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

En 2022, la société HSBC Global Asset Management (France) a voté lors de 964 Assemblées Générales (AG) qui se sont déroulées au cours de l'exercice 2022 sur un périmètre global de 1 054 Assemblées, soit un taux de 91% en léger recul par rapport à 2021 (92%). En corrigeant le nombre d'Assemblées Générales des pays où les conditions d'exercice du droit de votes ne permettaient pas à notre Prestataire de voter, le taux des Assemblées Générales votées passe à 98%. Il n'a pas voté lors de 15 Assemblées Générales, en général en raison de problèmes administratifs ou opérationnels de blocages des titres.

En 2022, HSBC Global Asset Management (France) a analysé 14 110 résolutions et voté contrairement aux recommandations des dirigeants des entreprises concernées sur 2 357 résolutions (17% des cas), niveau en nette hausse par rapport à 2021 (12%).

Les statistiques de vote ainsi que les thématiques couvertes sont présentées dans le rapport sur l'exercice des droits de vote disponible sur le site internet de notre Prestataire.

D5. Décisions prises par notre Prestataire en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel

HSBC Global Asset Management (France) croit fermement à l'impact et à l'efficacité de l'engagement dans l'amélioration de l'action des entreprises face au changement climatique. Dans le cadre de son processus gradué d'engagement actionnarial, notre Prestataire privilégie le dialogue à la cession des titres. En effet, si les positions sont cédées, il sera moins en capacité d'influencer les entreprises. Toutefois, il n'hésitera pas à les céder s'il estime que le dialogue n'a pas abouti dans un délai jugé raisonnable pour que les entreprises mettent en œuvre les changements souhaités, comme il l'a fait début 2023 sur certaines obligations émises par deux producteurs d'électricité.

Dans le cadre de la politique de désengagement du charbon qui s'applique à toutes les entités du métier de la gestion d'actifs dont HSBC Global Asset Management (France) :

- ◆ Les entreprises en portefeuille sont encouragées à abandonner progressivement le charbon d'ici 2030 dans l'OCDE et l'UE, et d'ici 2040 dans le reste du monde ;
- ◆ Notre Prestataire encourage l'adoption d'engagements net zéro et de plans de transition appropriés.

Si les entreprises appartenant à des secteurs très consommateurs en énergie ne parviennent pas à publier leurs pratiques de gouvernance liées aux émissions de carbone et au risque climatique, notre Prestataire peut voter contre la réélection du Président. Si l'intervention répétée auprès des entreprises en portefeuille ne permet pas de réaliser suffisamment de progrès en matière de réduction des risques climatiques, il applique des exclusions sélectives, lesquelles sont revues en permanence. Des exceptions peuvent être envisagées dans des circonstances exceptionnelles, par exemple si elles se traduisent par un risque de marché inacceptable par rapport à l'indice de référence lorsque celui-ci n'est pas aligné sur un objectif de transition réaliste.

Conformément à son engagement envers l'Accord de Paris sur le climat, la priorité de notre Prestataire se porte sur les secteurs à forte intensité de carbone nécessitant des mesures d'action rapides :

- ◆ **Extraction de charbon thermique** : il se rapproche des entreprises d'extraction de charbon thermique qui n'ont pas pris d'engagements solides de neutralité carbone.
- ◆ **Production d'électricité au charbon** : notre Prestataire intervient auprès des entreprises incluses dans les portefeuilles générant plus de 10% de leurs chiffres d'affaires dans l'extraction ou l'utilisation de charbon thermique afin qu'elles éliminent progressivement ces activités d'ici 2030 au plus tard dans les pays de l'OCDE et de l'UE, et d'ici 2040 au plus tard dans le reste du monde. Il a ciblé les entreprises dont la participation dans la production d'électricité représentait 50 % de leurs revenus jusqu'en 2021, et dialogue avec toutes celles générant plus de 10 % de leur revenu par ce biais avant la fin de l'année 2025.

Infrastructures liées aux combustibles fossiles

Notre Prestataire n'investit pas directement dans des projets liés à des centrales électriques au charbon (y compris à des centrales existantes, des nouvelles centrales ou des agrandissements importants de centrales existantes), dans des infrastructures liées à l'extraction du charbon, dans des infrastructures contribuant à des projets pétroliers ou gaziers offshore dans l'Arctique, dans des infrastructures concourant à des projets liés aux sables bitumineux (y compris les infrastructures d'extraction et les pipelines).

E. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

E1. Alignement à la taxonomie environnementale

Afin d'atteindre les objectifs de l'Union Européenne en matière de climat à l'horizon 2030, la Commission européenne ("CE") a mis en place un système de classification dénommé Taxonomie, établissant une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Dans le cadre du Règlement Taxonomie (règlement (UE) 2020/852), une activité économique est considérée comme durable si elle contribue substantiellement à au moins un des six objectifs environnementaux mentionnés dans le règlement et ne cause de préjudice important à aucun des cinq autres, tout en s'assurant de respecter les garanties minimales en termes de respect des droits de l'Homme et du travail. La taxonomie verte européenne définit 6 grands objectifs :

- ◆ Atténuation du changement climatique ;
- ◆ Adaptation au changement climatique ;
- ◆ Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ;
- ◆ Transition vers une économie circulaire ;
- ◆ Contrôle de la pollution ;
- ◆ Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A ce jour, sur les six objectifs listés à l'article 9 de ce Règlement, 2 sont entrés en vigueur : l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique.

Pour définir les activités économiques qui seront considérées comme durables au plan environnemental, il faut appliquer deux filtres.

- ◆ La première étape d'une analyse d'alignement repose sur une analyse d'éligibilité. L'éligibilité à la Taxonomie indique que l'activité est incluse dans la liste des activités figurant dans les actes délégués du règlement Taxonomie.
- ◆ Ensuite, une analyse d'alignement est effectuée et consiste à évaluer dans quelles mesures les activités éligibles contribuent substantiellement à au moins un des six objectifs environnementaux (respect de critères techniques spécifiques) sans porter atteinte aux cinq autres objectifs tout en respectant des minima sociaux.

L'approche de notre Prestataire.

L'exercice de détermination de l'alignement à la Taxonomie est particulièrement complexe car les émetteurs ne commenceront à reporter sur ces données qu'à l'horizon 2023-2024 alors que les sociétés de gestion y sont déjà soumises pour les produits qu'elles gèrent. Ceci a pour conséquence que les sociétés de gestion s'appuient le plus souvent sur des données estimées modélisées provenant de nos fournisseurs de données et qui ne proviennent pas directement des entreprises concernées.

En attendant que les émetteurs communiquent plus largement sur leur alignement, notre Prestataire a choisi dans un premier temps de ne reporter que sur les activités éligibles. La méthodologie complète est détaillée en annexe du rapport LEC de notre Prestataire.

Périmètre des mandats concernés.

Pour les calculs d'éligibilité et d'alignement, le périmètre des encours concernés est celui des mandats dont la gestion financière est déléguée à HSBC Global Asset Management (France) pour le compte de HSBC Continental Europe. Il s'élevait à 621,06 millions € à fin décembre 2022. Sur le périmètre des encours pris en compte pour ce reporting LEC, notre Prestataire a pu calculer l'éligibilité à la taxonomie pour 77,4% des encours.

Périmètre encours couverts par les fournisseurs de données		Éligibilité à la Taxonomie	
En %	En Mln €	En %	En Mln €
77,40	480,71	45,40	212,22

Source : HSBC Asset Management. Au 31/12/2022.

Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 de ce règlement

Pour cet indicateur, le choix des données fournies par Sustainalytics couvre l'ensemble des participations des entreprises dans le domaine des combustibles fossiles, en fonction de leur analyse des revenus tels que publiés dans les rapports de l'entreprise. Nous considérons que ces mesures correspondent exactement à la définition de l'IAP. La durabilité n'utilise pas de modèles d'estimation pour couvrir cette PAI.

Périmètre des mandats concernés.

Pour ces calculs, le périmètre des encours concernés est celui des mandats dont la gestion financière est déléguée à HSBC Global Asset Management (France) pour le compte de HSBC Continental Europe. Il s'élevait à 621,06 millions € à fin décembre 2022. Sur le périmètre des encours pris en compte pour ce reporting LEC, notre Prestataire a pu calculer la part dans les secteurs des combustibles fossiles pour 75,73% des encours.

Périmètre encours couverts par les fournisseurs de données		Encours investis dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	
En %	En Mln €	En %	En Mln €
75,73	470,31	8,06	37,88

Source : HSBC Asset Management. Au 31/12/2022.

F. La stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris⁽⁴⁾

F1. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat

Les Accords de Paris signés en 2015 lors de la 21^{ème} Conférence des Parties (COP21) formalisent l'engagement de 196 pays à effectuer une transition vers une économie bas carbone, et à limiter l'augmentation moyenne de la température mondiale à moins de 2 degrés Celsius (°C) à horizon 2050 par rapport aux niveaux préindustriels, en poursuivant leurs efforts pour limiter cette augmentation à 1,5°C.

Les engagements pris lors de la COP26 marquent une étape majeure dans la marche vers la neutralité carbone, avec des implications importantes pour les marchés financiers et les investisseurs du monde entier.

(4) Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, la stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement

Le Groupe HSBC soutient l'Accord de Paris et a annoncé, en octobre 2020, de nouveaux engagements pour lutter contre la crise climatique et environnementale. En particulier :

- ◆ Réduire ses émissions financées – les émissions induites de ses portefeuilles de financement – afin d'être aligné à une trajectoire de neutralité carbone à horizon 2050
- ◆ Atteindre la neutralité carbone pour ses opérations, incluant la chaîne d'approvisionnement, d'ici à 2030
- ◆ Accompagner ses clients dans la transition vers un modèle durable en dédiant entre 750 milliards et 1 trillion USD de financements et d'investissements au cours des 10 prochaines années
- ◆ Devenir l'un des principaux gestionnaires de capital naturel au monde

De plus amples informations sur les progrès des engagements pris sont disponibles sur <https://www.hsbc.com/who-we-are/our-climate-strategy>.

Dans ses publications, le Groupe HSBC suit les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures ("TCFD") depuis leur publication en 2017, et est membre du Partnership for Carbon Accounting Financials ("PCAF"), un partenariat mondial d'institutions financières qui travaillent ensemble dans l'objectif de développer et de mettre en œuvre une approche harmonisée pour évaluer et déclarer les émissions de gaz à effet de serre ("GES") associées à leurs prêts et investissements.

En tant que filiale du Groupe HSBC, HSBC Continental Europe s'intègre à cette politique.

Elle bénéficie aussi des engagements pris par sa société de gestion principale à qui elle confie l'ensemble de sa gestion sous mandat. Dans ce cadre on peut noter qu'en juillet 2021, HSBC Asset Management a rejoint l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM).

L'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM) a été créée afin d'accélérer les efforts déployés par les investisseurs en direction de l'objectif de zéro émissions nettes de gaz à effet de serre. Elle rassemble des sociétés de gestion d'actifs souhaitant se fixer un objectif de zéro émissions nettes en 2050 au plus tard parmi tous leurs investissements, et leur prête assistance dans cette démarche. Cet engagement exige des gestionnaires d'actifs qu'ils déterminent des objectifs précis dans les 12 mois après leur adhésion.

À ce titre, un engagement global, pour toutes les entités du Prestataire à travers le monde, a été pris d'atteindre la neutralité carbone pour l'ensemble des actifs gérés par HSBC Asset Management d'ici 2050 au plus tard, en définissant une stratégie climat alignée sur les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'Accord de Paris.

F2. Objectifs quantitatifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre

Notre Prestataire a un objectif quantitatif à horizon 2030, revu tous les cinq ans jusqu'à horizon 2050.

A noter que les informations ci-dessous présentent la démarche générale globale de notre Prestataire qui est aligné sur la ligne métier HSBC Asset Management (la ligne métier de gestion d'actifs du groupe HSBC). Ainsi, bien que notre Prestataire participe à l'implémentation et applique les politiques globales, nous attirons votre attention sur le fait que les chiffres présentés et les engagements indiqués ne sont pas nécessairement directement pris et liés à notre Prestataire sauf si cela est clairement spécifié.

Objectifs quantitatifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre

La politique de sortie progressive du charbon thermique du Groupe HSBC a été révisée en 2022, conformément à son engagement de revoir chaque année sa politique et ses objectifs en tenant compte de l'évolution de la science et des orientations reconnues au niveau international.

Les scénarios utilisés par le Groupe dans son analyse des émissions émises s'appuient sur des hypothèses concernant le budget carbone disponible et les mesures à prendre pour mener la transition mondiale vers une hausse limitée à 1,5°C. Les hypothèses portent notamment sur le développement et/ou l'adoption de technologies, l'évolution du mix énergétique, le retrait d'actifs, les changements de comportement et la mise en place de leviers politiques.

Un an après avoir rejoint l'initiative « Net Zero Asset Managers » (NZAM), la ligne métier globale pour la gestion d'actifs de HSBC a annoncé en 2022 son ambition de réduire les émissions carbone de scope 1 et 2 de 58 % d'ici 2030 pour 38% de ses actifs sous gestion gérés à travers le monde. Cet objectif intermédiaire est donc le point de départ de la trajectoire globale vers la neutralité carbone d'ici 2050 au plus tard, et il constitue la contribution aux efforts collectifs déployés pour limiter le réchauffement de la planète à 1,5°C.

Les actifs concernés par cet objectif intermédiaire sont les actions cotées et les obligations d'entreprises, dont les données et les méthodologies en matière de décarbonation sont les plus fiables. Ce périmètre couvre les investissements réalisés sur les marchés développés et émergents. 2019 a été choisie comme année de référence de ces calculs car elle offre une image plus réaliste du niveau des émissions carbone que les années post-Covid.

Les objectifs seront ajustés de manière régulière afin de consolider cet engagement global pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 au plus tard.

Le tableau suivant présente les encours sur lesquels s'appliquent les objectifs de réduction des émissions au niveau de l'ensemble du métier de la gestion d'actifs (HSBC Asset Management). Notre Prestataire n'a pas défini d'objectifs spécifiques de réduction des émissions au niveau de l'entité locale HSBC Global Asset Management (France). Ce sont les objectifs de réduction des émissions au niveau de la gestion d'actifs au global auxquels contribuera l'entité HSBC Global Asset Management (France).

De plus, ces objectifs n'ont pas encore été implémentés fonds par fonds. Ce processus de détermination est en cours et notre Prestataire échangera également avec ses clients pour définir les objectifs de chaque portefeuille. En effet, la mise en œuvre des objectifs « Net Zéro » dépend de l'objectif qui sera alloué à HSBC Global Asset Management (France) dans son ensemble. Ensuite, l'objectif par portefeuille devra être soumis à l'approbation des clients, qui devront valider les changements nécessaires à apporter aux portefeuilles, notamment dans les mandats de gestion, pour atteindre cet objectif.

		HSBC Asset Management*
Objectif quantitatif à l'horizon 2030 exprimé en volume d'émissions de GES		Réduire les émissions carbone de 58 %
Scopes pris en compte		Scopes 1 & 2
Unité de mesure de l'objectif quantitatif		tCO2e/\$Mn
Encours considérés	Obligations d'entreprises	112,9
(En USD mln)	Actions cotées	80,9
Total d'encours (en USD mds)		507,0
Couverture de la mesure en % des encours		38,2%

Source : HSBC Asset Management. * La définition des différents indicateurs mentionnés dans le tableau ci-dessus est présentée dans la section suivante.

Indicateurs et mesures d'alignement considérés

L'objectif global de notre Prestataire au niveau international est de réduire les émissions carbone des scope 1 et 2 de 58 % d'ici 2030 pour 38 % des actifs sous gestion répartis dans les centres de gestion situés dans différents pays et sous différentes juridictions. Il a été retenu comme indicateur l'intensité carbone moyenne des Scopes 1 et 2 exprimée en tonnes équivalent CO2 par million de dollars de chiffre d'affaires.

Définition des scopes pris en compte : le Green House Gas (GHG) Protocol, standard international de mesure des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), permet de quantifier les émissions de GES directes et indirectes d'une entreprise et de sa chaîne d'approvisionnement sur trois périmètres :

- ◆ Scope 1 : Les émissions opérationnelles directes de l'entreprise
- ◆ Scope 2 : Les émissions indirectes induites par la consommation d'énergie, production d'électricité, de chaleur ou de vapeur, importée ou achetée par l'entreprise
- ◆ Scope 3 : Les émissions indirectes qui concernent toute la chaîne de valeur

Bien que notre Prestataire dispose des données de scope 3 provenant de ses fournisseurs de données, il a pour l'instant choisi de ne pas prendre en compte les données de Scope 3 dans le pilotage de l'intensité carbone des portefeuilles dans le cadre de la stratégie Net Zéro. En effet, les données de scope 3 sont encore mal maîtrisées par les émetteurs qui rencontrent des difficultés en termes de cohérence des informations, de comptage multiple et d'exhaustivité des données. De plus, une proportion significative des données Scope 3 est estimée et non reportée par les entreprises elles-mêmes. Notre Prestataire étudie toutefois des alternatives pour élaborer des objectifs Net Zéro pour les secteurs les plus émetteurs.

Définition de l'unité de mesure : la mesure visée pour suivre l'accomplissement de l'objectif global de notre Prestataire est l'intensité annuelle des émissions Scopes 1 et 2 de son portefeuille d'actions et d'obligations d'entreprises. Pour les sociétés cotées, l'intensité des émissions des entreprises détenues est mesurée par le ratio émissions/EVIC (valeur de l'entreprise y compris les liquidités). Pour les sociétés privées, l'intensité est mesurée par le ratio émissions / (fonds propres + dette). Comme expliqué plus haut, le Scope 3 n'est pas inclus dans l'analyse actuelle. Cependant, à l'avenir, notre Prestataire a l'intention d'incorporer des cibles pour cette catégorie pour les secteurs à fortes émissions. L'intensité annuelle des émissions du portefeuille global de HSBC Asset Management (actions et obligations d'entreprises) est obtenue en faisant la moyenne des intensités annuelles des émissions des émetteurs, pondérées par leur poids dans le portefeuille.

Définition de la mesure « tonnes équivalent CO2 » : il s'agit une unité créée par le Groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat (GIEC) pour mesurer l'impact des émissions de GES. Il s'agit donc d'une mesure qui s'entend tout gaz à effet de serre confondus (dioxyde de carbone mais aussi méthane, protoxyde d'azote...) et qui permet de comparer les impacts de ces différents gaz à effet de serre sur le réchauffement climatique en les réduisant à une seule métrique unique, le CO2 équivalent (CO2e). Le calcul de l'équivalent CO2 se fait en multipliant les émissions d'un gaz à effet de serre par un potentiel de réchauffement global (PRG) qui prend en compte la durée de vie du gaz dans l'atmosphère.

Définition du périmètre des encours considérés : notre Prestataire a choisi à ce stade de prendre uniquement en compte dans son analyse les actions cotées et les obligations d'entreprises. Ces classes d'actifs ont été privilégiées car il existe des méthodologies testées et approuvées sur le marché pour gérer ces actifs dans le cadre d'une stratégie Net Zéro (par exemple, en suivant la méthodologie PCAF). Cela inclut à la fois les marchés développés et les marchés émergents.

Approche méthodologique

Notre Prestataire a décidé d'aligner son approche globale avec les orientations et recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) et du Net Zero Investment Framework (NZIF) de l'Institutional Investor Group on Climate Change (IIGC).

Il reconnaît que la méthodologie et les données utilisées pour évaluer les émissions et fixer des objectifs de décarbonation sont nouvelles et évolutives et s'attend à ce que les pratiques de marché et les réglementations continuent d'évoluer dans les années à venir. Il prévoit donc d'affiner son analyse en utilisant des sources de données crédibles et des méthodologies disponibles pour les classes d'actifs dans lesquelles il investit.

La TCFD fournit un cadre pour la construction de mesures de réchauffement des portefeuilles, qui implique trois étapes clés :

- ◆ Traduire les budgets carbone, compatibles avec l'objectif de température choisi, dans des trajectoires théoriques de décarbonation ;
- ◆ Évaluer l'alignement à la trajectoire théorique de décarbonation au niveau de l'entreprise et
- ◆ Évaluer l'alignement à la trajectoire théorique de décarbonation au niveau du portefeuille.

Etapas	Questions clés de notre Prestataire	Choix méthodologiques de HSBC Asset Management
Etape 1 : Traduire les budgets carbone en trajectoire de décarbonation	1. Quel type de scénario avons-nous choisi ? 2. Pourquoi ce scénario a-t-il été sélectionné ? 3. Emissions : absolu vs intensité	Scénario « zéro émission nette » (Net Zéro Emissions ou NZE) d'ici 2050 de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) Scénario 1.5°C conforme aux critères définis par la NZBA (Net Zéro Banking Alliance) Granularité des secteurs Mise à jour des scénarios lorsqu'ils sont actualisés par le fournisseur de données Objectif déterminé avec l'intensité carbone exprimé en tCO2e/\$M EVIC (Entreprise Value Including Cash)
Etape 2 : Evaluer l'alignement au niveau de l'entreprise	4. Quel scope inclure ? 5. Comment les émissions de référence sont quantifiées ? 6. Comment les émissions prévisionnelles sont-elles évaluées ? 7. Comment l'alignement est-il mesuré ?	Scopes 1 et 2 pour tous les secteurs Approche PCAF (Partnership for Carbon Accounting Financials) Objectifs de l'entreprise, historique des émissions, tendances du secteur Émissions ponctuelles et cumulées
Etape 3 : Évaluer l'alignement au niveau du portefeuille	8. Quelle métrique pour exprimer l'alignement? 9. Comment les émissions au niveau de l'entreprise sont-elles agrégées?	% de réduction des émissions scopes 1 et 2 d'ici 2030 en prenant 2019 comme année de référence Moyenne pondérée des émissions, en utilisant le poids des instruments dans les portefeuilles

Source : HSBC Asset Management. Au 31/12/2022.

F3. Lorsque l'entité utilise une méthodologie interne, des éléments sur celle-ci pour évaluer l'alignement de la stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris ou la stratégie nationale bas-carbone :

A noter que les informations ci-dessous présentent la démarche générale globale de notre Prestataire HSBC Asset Management (la ligne métier de gestion d'actifs du groupe HSBC). Ainsi, bien que notre prestataire participe à l'implémentation et applique les politiques globales, nous attirons votre attention sur le fait que les chiffres présentés et les engagements indiqués ne sont pas nécessairement directement pris et liés à notre prestataire sauf si cela est clairement spécifié.

L'approche générale et la méthode utilisée

Pour notre Prestataire, la formulation de son objectif global intermédiaire de décarbonation dans le cadre de sa stratégie d'alignement sur les Accords de Paris s'appuie sur la méthodologie définie par la TCFD disponible ici : (https://www.tcfhub.org/wp-content/uploads/2021/10/PAT_Measuring_Portfolio_Alignment_Technical_Considerations-9.8.pdf)

Le niveau de couverture au niveau du portefeuille et entre classes d'actifs et la méthode d'agrégation

L'objectif intermédiaire concerne 38% des actifs de HSBC Asset Management au niveau global, couvrant pour l'instant les actions cotées et les obligations d'entreprises. Cet objectif, exprimé en termes d'intensité des émissions Scope 1 + Scope 2 (Emissions Scopes/ valeur de l'entreprise), a été d'abord calculé au niveau de chaque action et obligation dans les portefeuilles. L'objectif de réduction des émissions de chaque entreprise est celle de son secteur. Ces objectifs ont été agrégés en se basant sur les poids en capitalisation des actions et obligations concernées dans le portefeuille.

Comme expliqué précédemment, notre Prestataire a pour l'instant choisi de ne pas prendre en compte les données de Scope 3 dans le pilotage de l'intensité carbone des portefeuilles.

L'horizon de temps retenu pour l'évaluation

L'horizon de temps retenu pour l'évaluation de cet objectif intermédiaire est 2019-2030

Les hypothèses retenues sur les données estimées, notamment dans les scénarios énergie-climat retenus, et les hypothèses technologiques, notamment relatives aux technologies d'émission négative, ainsi que le nom et l'année de publication de chaque scénario utilisé

Ces hypothèses sont basées sur le scénario Net Zéro 2050 de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), publié en 2021 (Net Zéro by 2050. <https://www.iea.org/reports/net-zero-by-2050>)

La manière dont la méthodologie adapte le scénario énergie-climat retenu aux portefeuilles analysés, comprenant une analyse en moyenne pondérée de l'intensité carbone, ainsi qu'en valeur absolue et en valeur d'intensité

Le scénario de l'AIE a été retenu pour évaluer l'objectif global Net Zéro de réduction des émissions. Une approche « du plus général vers le plus spécifique » avec un périmètre pour l'instant limité aux actions cotées et obligations d'entreprises est utilisée. L'objectif de réduction des émissions des sociétés est celui du secteur d'appartenance, et celui-ci est formulé tout simplement comme une réduction du pourcentage de l'intensité des émissions pour la période 2019-2030, basée sur les hypothèses de l'AIE.

L'implémentation au niveau des portefeuilles de notre Prestataire demande quelques adaptations : elle doit prendre en compte les objectifs des clients pour leurs mandats de gestion, en particulier en ce qui concerne les objectifs d'alignement. En effet, si HSBC a choisi le scénario de l'AIE pour établir son objectif global de décarbonation, celui-ci reste comme son nom l'indique, « global ». Ainsi, il existe plus de 100 scénarios Net Zéro et le client peut souhaiter décarboner son portefeuille selon une vitesse - plus ou moins rapide - d'un scénario alternatif, y compris un scénario compatible avec une température supérieure à 2°C par exemple, avec l'intention de donner plus de temps aux entreprises pour effectuer leur transition. Plus généralement, HSBC Asset Management a affirmé sa volonté de travailler en partenariat avec ses clients pour atteindre les objectifs de décarbonation.

Par ailleurs, notre Prestataire veut utiliser des données offrant une plus grande granularité des trajectoires d'émissions théoriques au niveau des sociétés et dans le temps. En pratique, il utilise aujourd'hui des scénarios plus granulaires qui définissent des trajectoires théoriques dans le temps, année par année pour être en conformité avec les budgets carbonés retenus dans la stratégie, tout en cherchant à rester dans le cadre des recommandations de l'AIE. Il utilise des trajectoires théoriques venant des fournisseurs externes, basées sur des scénarios du GIEC. Il produit différentes mesures : émissions/revenus, émissions/valeur de la société, émissions financées.

Le suivi de l'objectif au niveau global, conduit par notre Prestataire, sera fait selon différentes manières :

- ◆ En comparant l'intensité carbone du portefeuille à un instant donné - « point in time » - avec des valeurs de référence. Par exemple, supposons que nous sommes en 2024 et que l'intensité carbone d'un portefeuille dans le champ d'application (aujourd'hui actions cotées et obligations d'entreprises) atteint 110 tonnes / \$Mn. Nous pouvons comparer cette valeur avec l'intensité carbone du portefeuille en 2019, avec la valeur cible d'intensité carbone de 2030, ou avec une cible intermédiaire, résultant, par exemple, d'une interpolation linéaire des intensités carbone de référence 2019 et 2030.
- ◆ En mesurant le degré d'alignement du portefeuille à une trajectoire climatique compatible avec l'Accord de Paris, en prenant en compte les émissions cumulées pour une période choisie. Cette approche mesure l'écart entre les émissions passées et projetées cumulées des entreprises sous-jacentes pour une longue période choisie (par exemple, 2019-2030) et les émissions budgétées par le scénario de référence. Ces écarts peuvent être traduits en scores : température des entreprises. Les entreprises présentent différents degrés d'alignement et donc des températures différentes. L'alignement d'un portefeuille d'actions cotées et/ou d'obligations d'entreprises peut être évalué par la moyenne des scores de température de ses composants, pondérée les poids des constituants dans ce portefeuille.

Une analyse de la qualité des méthodologies et des données, notamment les incertitudes relevées et leur niveau

Notre Prestataire utilise des données des émissions provenant de S&P Trucost. Il a évalué la qualité des données utilisées en 2019 pour définir notre objectif NZAM avec la méthode définie par PCAF (Partnership for Carbon Accounting Financials). PCAF propose une méthodologie (<https://carbonaccountingfinancials.com/en/standard>) pour évaluer la qualité des données sur les émissions de GES des entreprises utilisées par les institutions financières dans leurs divulgations sur l'empreinte carbone. Les scores de cette méthodologie vont de 1 à 5, le nombre le plus bas indiquant la meilleure qualité.

Notre Prestataire a évalué le score de qualité PCAF pour les données d'émissions Scope 1 et Scope 2 utilisées dans l'engagement Net Zéro au niveau global d'HSBC Asset Management à 2,63.

La méthodologie utilisée est disponible sur le site public de notre Prestataire : <https://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/professional-investors/about-us/road-to-net-zero/creating-a-new-climate-for-change?pid=COP27GLJ21>

Le périmètre adopté par la méthodologie en termes de couverture des émissions de gaz à effet de serre au sein de la chaîne de valeur, à la fois sur les émissions induites directes et indirectes, les émissions évitées et les émissions négatives, en expliquant la part estimée de chaque catégorie dans la méthodologie, ainsi que le périmètre des émissions financées et, en cas de différence entre les deux périmètres, une explication claire de cette différence

Notre Prestataire mesure le Scope 3 dans les portefeuilles concernés, en s'appuyant sur des données venant de S&P Trucost. Ces données sont estimées en utilisant des méthodologies de type EEIO (Environmentally-Extended Input- Output). Le Scope 3 ne fait pas aujourd'hui partie de l'engagement Net Zéro de notre Prestataire présenté en 2022. Toutefois, son objectif est de l'inclure progressivement pour les secteurs les plus concernés à partir de 2024, en commençant par les secteurs pétrolier et gazier.

La méthode permettant d'aboutir à une estimation prospective, selon le type d'objectif choisi, notamment les éventuelles extrapolations et régressions effectuées

D'un point de vue purement quantitatif, les prévisions des émissions des entreprises sont aujourd'hui basées sur les objectifs de réductions présentés par les entreprises elles-mêmes. En l'absence d'objectifs clairement définis, la tendance passée des émissions de la société et/ou du secteur est utilisée comme prédicteur. Ces chiffres, obtenus à partir des fournisseurs de données externes (S&P Trucost), sont complétés par les analystes du Prestataire, en particulier dans le cadre de sa stratégie d'engagement avec les émetteurs.

Pour illustrer ce point, notre Prestataire, suite à l'appréciation insuffisante de la part d'InfluenceMap sur sa politique climat a mis en place un engagement collaboratif avec InfluenceMap. Ainsi, notre Prestataire avait noté son objectif de neutralité carbone d'ici 2050, tout en s'interrogeant sur la trajectoire et les moyens mis en œuvre. L'engagement collaboratif a donc été axé sur sa communication relative à ses objectifs climat. Notre Prestataire a ainsi pu constater au cours de l'année l'accroissement significatif de l'information diffusée sur sa politique climat.

Le niveau de granularité temporelle, sectorielle et géographique de l'analyse

Les trajectoires théoriques prises en compte pour les analyses d'alignement ont aujourd'hui une granularité au niveau des secteurs, suivant la classification GICS (158 catégories). Les trajectoires sont définies par le fournisseur de données (S&P Global Trucost) jusqu'à 2030. L'inclusion d'autres trajectoires théoriques à partir d'autres fournisseurs (MSCI) est à l'étude chez notre Prestataire.

En cas d'utilisation de plusieurs scénarios, des éléments de comparaison entre ceux-ci

L'objectif global de réduction des émissions dans le cadre de NZAM au niveau de HSBC Asset Management est basé sur le scénario Net Zéro 2050 de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), compatible avec une limitation du réchauffement à 1.5°C, avec une probabilité de 50%. Ce scénario de l'AIE prévoit des émissions de dioxyde de carbone (CO2) liées à l'énergie et aux procédés industriels jusqu'en 2050, conformément à un réchauffement de 1,5 °C, sans dépassement ou avec un dépassement limité de cette température. En pratique, l'alignement et la température des portefeuilles basés sur des scénarios du GIEC (Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat) sont en cours d'étude par notre Prestataire. Les experts dans le cadre du GIEC proposent différents scénarios, parmi lesquels des scénarios 1.5°C, sans dépassement ou avec un dépassement limité de cette température, similaires à celui de l'AIE.

F4. Une quantification des résultats à l'aide d'au moins un indicateur

A noter que les informations ci-dessous présentent la démarche générale globale de notre Prestataire HSBC Asset Management (la ligne métier de gestion d'actifs du groupe HSBC). Ainsi, bien que notre prestataire participe à l'implémentation et applique les politiques globales, nous attirons votre attention sur le fait que les chiffres présentés et les engagements indiqués ne sont pas nécessairement directement pris et liés à notre prestataire sauf si cela est clairement spécifié.

En novembre 2022, HSBC Asset Management au niveau global a annoncé son ambition de réduire les émissions carbone de Scope 1 et Scope 2 de 58% d'ici 2030 pour 38.2% de nos actifs sous gestion au niveau de HSBC Asset Management dans son ensemble. Pour l'heure, les résultats de cette stratégie Net Zéro n'ont pas encore été évalué par notre Prestataire.

Toutefois, cet engagement est la continuité de ce que notre Prestataire fait déjà depuis quelques années. Conformément aux objectifs des investisseurs, il s'attache à insuffler des changements positifs en proposant tout un éventail de solutions ciblées et innovantes - de la décarbonation des portefeuilles d'investissement aux impacts sur l'économie réelle, en passant par la réduction de l'exposition aux risques climatiques. Tous les efforts sont réalisés pour aligner les enjeux climatiques sur les objectifs d'investissement des clients sur toutes les classes d'actifs.

Au niveau local, notre Prestataire suit également les métriques carbone des portefeuilles afin de pouvoir mieux appréhender la trajectoire de décarbonation. Par ailleurs, il est possible de se référer au rapport SFDR de l'entité pour les données relatives aux métriques carbone des portefeuilles.

F5. Pour les entités gérant des fonds indiciels, l'information sur l'utilisation des indices de référence " transition climatique " et " Accord de Paris " de l'Union définis par le règlement (UE) 2019/2089 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019

La Banque ne propose pas de mandat dont la gestion est « indicielle ». Cette section n'est pas applicable à notre activité de gestion sous mandat.

F6. Le rôle et l'usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement, et notamment la complémentarité entre la méthodologie d'évaluation retenue et les autres indicateurs sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance utilisés plus largement dans la stratégie d'investissement

Notre Prestataire HSBC Global Asset Management (France) intègre les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E-S-G) dans ses décisions d'investissement, en tenant compte de la matérialité financière et de l'évaluation des risques liés aux piliers E, S et G. La participation à la politique de leur ligne métier globale à la fois en matière de changement climatique et engagement Net Zéro contribue à renforcer la prise en compte des problématiques environnementales et permet d'améliorer la résilience des investissements des clients face à ces risques qui s'intensifient, et aussi de contribuer au financement de la transition vers une économie bas-carbone.

Mais pour notre Prestataire et pour nous, il est essentiel que cette transition soit « juste » et qu'elle ne se fasse pas au détriment de « l'humain » et permette de préserver la cohésion sociale et la stabilité économique à long terme. Ceci crée un environnement d'exploitation porteur pour les entreprises dans lesquelles nous investissons.

C'est pourquoi, lorsque notre Prestataire évalue des entreprises, il ne se limite pas à leurs résultats financiers et à leur impact environnemental et prête une attention spécifique à la lettre « S » du sigle ESG. Dans la mesure où le champ des enjeux sociétaux potentiels est particulièrement vaste, les évaluer de manière exhaustive reste un défi de taille. Néanmoins, il existe des indicateurs qui peuvent aider à mesurer l'empreinte sociétale d'une entreprise : les politiques de l'emploi, la diversité hommes-femmes et la gestion de la chaîne d'approvisionnement constituent des éléments précieux, pour ne citer que ceux-là.

Un dialogue efficace permet d'y voir plus clair sur les stratégies climatiques des entreprises, ainsi que sur les facteurs sociétaux et de gouvernance importants. Cela peut aider à identifier les entreprises qui ont un meilleur profil de durabilité ou, à l'inverse, mettre au jour des problèmes susceptibles de compromettre la durabilité et le potentiel de retour sur investissement d'une entreprise. En effet, il y a de nombreuses entreprises qui présentent des scores environnementaux élevés mais qui ne sont pas à la hauteur sur des critères sociaux et de gouvernance. Le concept de transition juste permet d'avoir une vision plus globale de ces aspects.

Par conséquent, notre Prestataire a affiné son plan d'engagement actionnarial en créant un module thématique spécifique sur la transition juste dans le cadre du thème du changement climatique. En 2022, ses analystes ont entamé des discussions sur la transition juste avec un certain nombre d'entreprises en portefeuille pour se faire une idée plus précise de leur stratégie en la matière et leur faire part de leurs attentes. Dans le cadre de ces échanges, les entreprises ont été encouragées à tenir compte également dans leur stratégie climatique de facteurs tels que la reconversion de leurs employés, le dialogue social, la médiation ou encore les investissements en faveur de la collectivité. Notre Prestataire leur a également recommandé d'établir des plans de démantèlement et de reconversion de certains actifs de manière responsable. Il a encouragé la publication d'informations relatives aux risques sociaux et aux aspects liés à la transition énergétique, ainsi que la diffusion de bonnes pratiques en matière de dialogue avec les fournisseurs.

Le périmètre concerné est celui des mandats gérés par délégation par HSBC Asset Management (France).

F7. Les changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris, et notamment les politiques mises en place en vue d'une sortie progressive du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels en précisant le calendrier de sortie retenu ainsi que la part des encours totaux gérés ou détenus par l'entité couverte par ces politiques

A noter que les informations ci-dessous présentent la démarche générale globale de notre Prestataire HSBC Asset Management (la ligne métier de gestion d'actifs du groupe HSBC). Ainsi, bien que notre Prestataire participe à l'implémentation et applique les politiques globales, nous attirons votre attention sur le fait que les chiffres présentés et les engagements indiqués ne sont pas nécessairement directement pris et liés à notre Prestataire sauf si cela est clairement spécifié.

Avec l'initiative NZAM, HSBC Asset Management s'engage à travailler en partenariat avec ses clients sur des objectifs de décarbonation, conformément à l'ambition d'atteindre la neutralité carbone pour l'ensemble des actifs sous gestion, globalement, d'ici 2050 au plus tard. Cette adhésion a aussi incité à accélérer les démarches de HSBC Asset Management pour développer des solutions climatiques qui favorisent la transition vers le « Net Zéro ».

Grâce à sa participation à l'initiative Climate Action 100+ depuis sa création en 2017, HSBC Asset Management dialogue avec un nombre croissant d'entreprises figurant parmi les principales émettrices de gaz à effet de serre au monde pour déterminer les mesures indispensables à la réduction de leur impact climatique. HSBC Asset Management également été l'un des signataires fondateurs de l'initiative One Planet Asset Managers, lancée en 2019. Cette initiative réunit des fonds souverains et des sociétés de gestion d'actifs de premier plan afin d'accélérer l'intégration des enjeux liés au changement climatique dans la gestion de vastes portefeuilles d'actifs à long terme, et ainsi d'améliorer les performances à long terme.

La politique globale relative au charbon thermique, publiée sur le site de notre Prestataire en septembre 2022 et visant à éliminer progressivement de nos portefeuilles de gestion active, les titres cotés d'émetteurs dont les revenus sont en lien avec le charbon thermique, n'est qu'une des premières étapes jalonnant la trajectoire vers la neutralité carbone. Notre Prestataire encourage notamment les entreprises en portefeuille à abandonner progressivement le recours au charbon d'ici 2030 dans l'OCDE et l'UE et d'ici 2040 dans le reste du monde.

Pour de plus de détails, nous vous prions de vous référer à la Politique Charbon de notre Prestataire disponible sur son site internet. Vous trouverez ci-dessous la part des encours investis dans le charbon et les hydrocarbures non-conventionnels au 31.12.2022 pour les mandats dont la gestion financière est déléguée à HSBC Global Asset Management (France) :

Au 31.12.2022	Charbon	Hydrocarbures non-conventionnels
Part dans les encours en millions €	0,64 Mln €	15,16 Mln €
Part dans les encours en %	0,13%	3,11%

Source : HSBC Asset Management. Au 31/12/2022.

- 1 - Pour le charbon, notre Prestataire s'appuie sur le fournisseur de données Sustainalytics et a identifié les entreprises en portefeuille générant plus de 10% de leur chiffres d'affaires dans l'extraction ou l'utilisation de charbon thermique. Sur le périmètre des encours pris en compte pour ce reporting LEC, il a pu calculer l'exposition au charbon pour 78,3% des encours.
- 2 - Pour les hydrocarbures non-conventionnels, notre Prestataire s'appuie sur le fournisseur de données Sustainalytics et a identifié les entreprises en portefeuille actives dans l'exploration pétrolière et gazière dans l'Arctique, dans l'extraction des sables bitumineux et dans l'extraction du gaz de schiste. Sur le périmètre des encours pris en compte pour ce reporting LEC, il a pu calculer l'exposition aux hydrocarbures non-conventionnels pour 78,48% des encours.

Aussi, afin de soutenir le développement de solutions climatiques et l'intégration des enjeux climatiques, le cadre de gouvernance a été renforcé au niveau de HSBC Asset Management par la création d'une équipe « Climat & Net Zero », la mise en place d'un comité d'investissement « Climat » et la définition d'un plan de mise en œuvre de leur politique Climat.

Pour progresser vers la neutralité carbone, des modélisations de scénarios climatiques vont être intégrées dans les processus de décision d'investissement de notre Prestataire, et la recherche fondamentale sera encore renforcée, tout comme le dialogue avec les acteurs des secteurs générant des émissions importantes.

La mise en œuvre des objectifs « Net Zéro » est soumise à l'approbation des parties prenantes, comme les investisseurs, les conseils d'administration des fonds et les régulateurs, qui devront selon les cas valider les changements nécessaires à apporter aux mandats/fonds pour atteindre cet objectif. Notre Prestataire va accompagner ses investisseurs pour les aider à atteindre leur propre objectif de décarbonation et continuera à consacrer des ressources importantes au développement de solutions climatiques et à son expertise dans ce domaine crucial.

F8. Les éventuelles actions de suivi des résultats et des changements intervenus

Comme expliqué plus haut, à ce stade, notre Prestataire n'a pas encore évalué les résultats de sa stratégie Net Zéro au niveau global de HSBC Asset Management et localement pour HSBC Global Asset Management (France).

F9. La fréquence de l'évaluation, les dates prévisionnelles de mise à jour et les facteurs d'évolution pertinents retenus

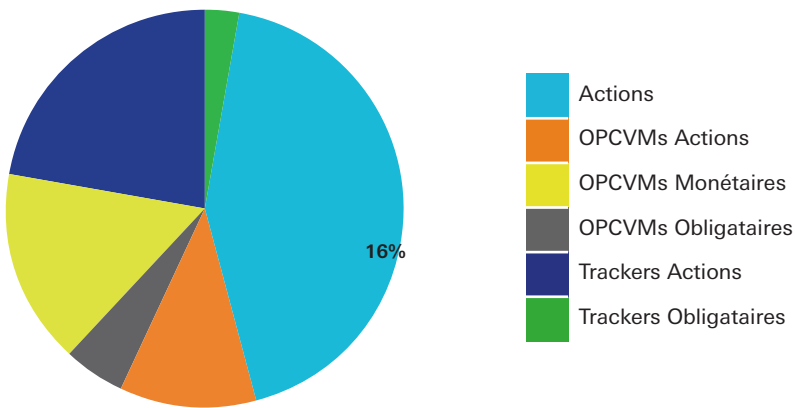
Comme expliqué plus haut, à ce stade, notre Prestataire n'a pas encore évalué les résultats de sa stratégie Net Zéro au niveau global de HSBC Asset Management et local de HSBC Global Asset Management (France).

Informations Générales au 31/12/2022

Répartition des encours au 31/12/2022, en euros	
CMB	104 666 592
RBWM	516 396 464
Total	621 063 056

Source : HSBC Asset Management. Au 31/12/2022.

Répartition des portefeuilles par classe d'actif (hors banque privée)



G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Au cours des dernières années, le groupe HSBC Global Asset Management a renforcé ses efforts visant à mieux intégrer les considérations de biodiversité dans nos processus de recherche, d'engagement et d'investissement, avec la conviction que la perte de biodiversité représente un risque pour le rendement des investissements.

Les principales initiatives sur la biodiversité de groupe HSBC Global Asset Management sont :

- ◆ Contribution à un nouveau guide dans le cadre de son engagement au groupe « Finance pour la biodiversité » intitulé « Agissez maintenant ! Le pourquoi et le comment de l'intégration de la biodiversité par les institutions financières », qui a été lancé lors d'un événement parallèle lors de la conférence COP15 de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) de l'ONU.
- ◆ Participation à de nombreuses activités de la COP15, y compris des groupes d'experts, tels que ceux concernant la position de négociation sur le financement de la biodiversité, le lancement du Business Handbook for Biodiversity Conservation et le Business for Biodiversity Conservation Cases.
- ◆ Participation à l'essai de la version initiale d'un cadre pour contribuer au développement du Groupe de travail sur la divulgation financière liée à la nature (TNFD).
- ◆ Participation au processus de consultation du « Nature Benchmark » de la World Benchmark Alliance (WBA) et du rapport InfluenceMap Biodiversity.
- ◆ Publication d'un article ESG Insights - Biodiversity présentant le concept de biodiversité, détaillant la crise actuelle à laquelle nous sommes confrontés et expliquant en quoi la perte de la nature est un risque majeur pour les entreprises alors que les investissements basés sur la nature offrent des opportunités.

L'engagement en matière de financement de la biodiversité

Au cours des dernières années, HSBC Asset Management a renforcé ses efforts visant à mieux intégrer les considérations de biodiversité dans ses processus de recherche, d'engagement et d'investissement, avec la conviction que la perte de biodiversité représente un risque pour le rendement des investissements.

En septembre 2020, HSBC Asset Management a signé l'engagement « Finance pour la biodiversité », qui guide sa stratégie en termes de biodiversité, avec la conviction que les investisseurs ont un rôle à jouer dans les domaines suivants :

- ◆ Meilleure compréhension des moteurs de la perte de biodiversité et des impacts de différents secteurs d'activité économique sur la biodiversité
- ◆ Encourager les entreprises à réduire leurs effets négatifs sur la biodiversité et à accroître leur contribution positive
- ◆ Intégrer les critères de biodiversité dans l'évaluation des risques et des opportunités dans le cadre de l'analyse des investissements
- ◆ Fixer des objectifs et mobiliser des capitaux directs pour tenir compte des problématiques liées à la perte de biodiversité

Politique de biodiversité de HSBC Asset Management

Toute activité économique dépend en fin de compte de l'état de la nature : la perte de biodiversité affecte les entreprises dans lesquelles notre Prestataire investit et représente donc un risque pour le rendement des investissements.

En 2021, HSBC Asset Management a publié une politique sur la biodiversité⁽⁵⁾ disponible sur son site Web dans laquelle il s'engage à collaborer et partager les connaissances, à engager le dialogue avec les entreprises et à intégrer les risques liés à la biodiversité dans son processus d'investissement.

(5) <https://www.assetmanagement.hsbc.com/about-us/responsible-investing/policies>

Améliorer l'approche de la biodiversité

HSBC Asset Management a mis l'accent sur la biodiversité en tant qu'élément clé, et l'implémente par l'engagement (y compris le vote aux assemblées générales des actionnaires), les politiques et les cadres d'intégration ESG. Pour plus de détails la revue annuelle durable Responsible Investment Review (hsbc.lu) est consultable sur le site d'HSBC Asset Management.

Le score ESG interne actuel inclut le thème de la biodiversité dans sa partie environnementale. L'un des nombreux indicateurs granulaires du sous-score E est axé sur la biodiversité pour quelques secteurs d'activité avec des données provenant de MSCI, un fournisseur externe tiers.

Notre Prestataire travaille actuellement à l'amélioration de la méthode actuelle de notation ESG afin de mieux intégrer les risques et les opportunités liés à la biodiversité et projette d'élaborer un plan d'intégration des sujets liés à la biodiversité au cours des 12 prochains mois.

En ce qui concerne les données sur la biodiversité, notre Prestataire a récemment acquis un élément de calcul de l'empreinte biodiversité d'une entreprise auprès du fournisseur de données Iceberg Data Lab. Iceberg Data Lab est une entreprise fintech française innovante spécialisée dans les données environnementales qui développe une solution robuste de données environnementales basées sur la recherche scientifique. Les analyses menées sur les données transmises par Iceberg Data Lab ont fourni un premier aperçu de ce calcul de l'empreinte biodiversité des entreprises et une meilleure appréciation de l'estimation de l'impact des entreprises sur la biodiversité.

L'empreinte de la biodiversité des entreprises (CBF) d'Iceberg identifie l'impact des entreprises sur la biodiversité à travers le monde en utilisant les pressions scientifiques. Ces pressions sont des facteurs qui influent sur la biodiversité et les processus écosystémiques et elles sont publiées par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). Les pressions changent l'utilisation de la mer et de la terre, l'exploitation directe des organismes, le changement climatique, la pollution et les espèces envahissantes non indigènes. Cette empreinte de biodiversité modélise l'impact des entreprises sur la biodiversité par le biais de quatre pressions environnementales principales sur les espèces et les habitats :

- ◆ Changement d'utilisation des terres : avec des impacts d'occupation, de transformation, d'accroissement, d'empiètement et de fragmentation ;
- ◆ Changements climatiques dus aux émissions de gaz à effet de serre (émissions de GES)
- ◆ Pollution atmosphérique : entraînant la perturbation des écosystèmes due à l'eutrophisation et à l'acidification terrestres (émissions d'azote et de soufre respectivement) ;
- ◆ Pollution de l'eau : écotoxicité de l'eau douce avec libération de composés toxiques dans l'environnement et enchevêtrement des plastiques.

L'impact de la pression sur la biodiversité est évalué à l'aide de modèles externes (Globio), de la base de données d'Iceberg Data Lab, de la base de données d'évaluation du cycle de vie, de la littérature scientifique, de bases de données externes et des détails financiers des entreprises.

Enfin, le plan d'engagement de notre Prestataire inclut la biodiversité comme élément clé pour le dialogue et la collaboration avec les entreprises. L'aide de sources internes et externes, notamment la « Farm Animal Investment Risk and Return Protein Producer Initiative assessment » (FAIRR) et les Scores de gestion des ressources naturelles du fournisseur de données MSCI ont permis de dresser une liste des entreprises sur lesquelles axer les efforts d'engagement à court et à moyen terme, compte tenu de leurs impacts et de leur dépendance élevée à l'égard de la biodiversité. De plus, notre Prestataire a travaillé en priorité avec les entreprises détenues de manière significative dans les portefeuilles, avec lesquelles il estimait que l'engagement aurait de bonnes chances de succès, ainsi que lorsque l'entreprise est détenue dans un fonds ou un mandat de gestion qui a des attentes plus élevées en matière de durabilité.

→ **Veillez-vous référer à la revue HSBC AM RI REVIEW 2023 Responsible Investment Review (hsbc.lu) et au site Web :** <https://www.assetmanagement.hsbc.com/about-us/responsible-investing/stewardship>

Les engagements avec les entreprises se sont concentrés sur la compréhension de leurs impacts et dépendances sur la biodiversité, sur la manière dont elles atténuent les risques pour la biodiversité - y compris les politiques mises en place - et sur l'encouragement à la divulgation de données sur la biodiversité par le biais de cadres de communication existants et émergents. Notre Prestataire a également participé à des engagements de collaboration à l'échelle nationale et internationale par l'entremise de groupes comme le CDP et le FAIRR afin de faciliter et de renforcer les engagements avec les entreprises.

→ **Veillez-vous référer à la revue HSBC AM RI REVIEW 2023 Responsible Investment Review (hsbc.lu)**

En 2022, une nouvelle politique a été introduite par notre Prestataire pour voter contre le président ou contre les directeurs de conseil d'administration des entreprises qui figurent sur sa liste de surveillance « Say on Nature ». La liste est composée d'environ soixante entreprises, basée sur des évaluations par des tiers ainsi que sur une analyse interne de la manière dont les entreprises gèrent la biodiversité et les risques liés à la nature.

Au cours des Assemblées Générales des actionnaires tenues en 2022, notre Prestataire a voté contre 16 Administrateurs du fait des préoccupations concernant la gestion des risques liés à la nature par leurs entreprises (en général, seule une partie des présidents de sociétés, aux côtés d'autres Administrateurs, est réélue chaque année). Très peu de propositions d'actionnaires concernent directement la biodiversité et la nature, cependant, notre Prestataire a appuyé 25 propositions d'actionnaires concernant les principaux facteurs de perte de biodiversité identifiés dans l'étude phare de l'IPBES.

→ **Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la revue HSBC AM RI REVIEW 2023 Responsible Investment Review (hsbc.lu)**

Axes d'amélioration sur l'alignement aux objectifs de long terme liés à la biodiversité et Feuille de route de HSBC Asset Management sur la biodiversité HSBC :

- ◆ D'ici mi-2024, établir un plan d'intégration et de gestion de la biodiversité
- ◆ Etendre l'expertise de son groupe de travail interne sur la biodiversité ainsi que la gouvernance interne sur ce sujet
- ◆ Établir l'accès aux données de biodiversité pertinentes pour ses équipes d'investissement, en tirant parti de l'évaluation existante et en élaborant des méthodologies d'implémentation pour les classes d'actifs pertinentes
- ◆ Continuer à renforcer son engagement et sa stratégie de vote sur la biodiversité
- ◆ S'efforcer d'établir un objectif à long terme pour 2030
- ◆ Au cours des trois à cinq prochaines années, améliorer ses solutions et ses options pour les clients afin de traiter la biodiversité dans les solutions d'investissement.

H. Démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité

HSBC renforce les principes ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans l'ensemble de son organisation et continue à intégrer pleinement le développement durable dans ses activités quotidiennes, sa stratégie d'entreprise et ses pratiques de gestion des risques.

L'approche de la gestion des risques liés au climat s'inscrit dans le dispositif de gestion des risques du Groupe HSBC et du modèle des trois lignes de défense, définissant la manière dont les risques sont identifiés, évalués et gérés. Cette approche assure au Conseil d'Administration et à la Direction Générale, la visibilité nécessaire pour surveiller les risques qui pourraient avoir un impact sur HSBC Continental Europe, tout en contribuant à l'identification des opportunités de croissance durable venant soutenir l'ambition climatique de la Banque.

Au sein du groupe HSBC, les risques en matière de durabilité appartiennent à 3 catégories de risques :

- ◆ Les risques environnementaux comprenant les risques liés au climat et à la nature, découlent des impacts financiers et non financiers qui pourraient résulter du changement climatique et du passage vers une économie plus verte.
- ◆ Les risques sociaux concernent la relation de l'entreprise avec ses parties prenantes : employés, clients, fournisseurs, prestataires. Ces risques peuvent être relatifs au bien-être des salariés, à leur sécurité, au respect des droits humains sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, etc.
- ◆ Les risques liés à la gouvernance peuvent être relatifs à la composition du conseil d'administration, à l'indépendance des dirigeants, à l'éthique des affaires menées, à la lutte contre la corruption, etc.

Au sein du dispositif de gestion des risques, un des points d'attention majeur sur les sujets ESG est le climat, présent au sein de la taxonomie des risques en tant que risque transverse.

L'impact des risques climatiques et environnementaux a été analysé au sein de HSBC Continental Europe pour l'ensemble des risques évalués et présents dans la taxonomie des risques du Groupe HSBC. En effet, ce travail repose sur la méthodologie d'évaluation des risques et des contrôles. A cet égard, les scénarios de ces risques ont été revus en intégrant les éléments liés aux risques climatiques et de durabilité. Cette méthodologie prévoit que pour chaque risque opérationnel, soient évalués sa probabilité d'occurrence et son impact à partir d'un scénario représentant la situation la plus dommageable pouvant se produire dans les 12 prochains mois.

Au-delà de l'évaluation qualitative effectuée par HSBC Continental Europe et notamment par la banque de particuliers et la banque d'entreprise, une évaluation quantitative spécifique de la matérialité des risques liés au climat a été réalisée pour le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque opérationnel sur le second semestre 2022. L'ensemble de ces résultats permet d'enrichir l'analyse engagée fin 2022, par chaque métier et fonction au sein de HSBC Continental Europe, de l'impact des risques liés au climat et à l'environnement sur leur cartographie des risques. Ces travaux apportent une vue détaillée des risques climatiques et environnementaux les plus importants et permettent de s'assurer que le profil de risque de HSBC Continental Europe reflète l'ensemble des risques présents au sein de ses activités y compris, ceux liés au climat et à l'environnement.

HSBC Continental Europe est engagée dans la finance durable depuis près de 20 ans, consciente de ces enjeux. C'est pourquoi, l'intégration de facteurs ESG est un prérequis qu'elle prend en considération dans ses processus de gestion depuis 2010 en complément de critères financiers.

Des améliorations significatives ont été apportées tout au long de l'année 2022 et se poursuivent en 2023 afin de continuer à progresser dans la prise en compte des risques ESG dans la stratégie de la banque, les objectifs des métiers, le dispositif de gestion des risques ainsi que la gouvernance et ce, en lien avec les attentes définies par la BCE en matière d'identification et de gestion des risques climatiques et environnementaux telles que définies dans son guide.

HSBC Continental Europe s'appuie sur les structures de gouvernance existantes au sein de ses différents métiers et fonctions, ainsi que sur des comités spécifiques visant à suivre les risques ESG : Forum de supervision des risques liés au climat et à l'ESG (CESGROF), créé en 2022 pour définir et superviser l'approche de HSBC Continental Europe en la matière. Ce forum est un sous-comité du comité faîtière de gestion des risques de HSBC Continental Europe : le Risk Management Meeting (RMM). Ce forum informe le comité de pilotage ESG mis en place fin 2022, du niveau de risques auquel l'entité fait face. Ce comité de pilotage est présidé par le Directeur général de HSBC Continental Europe, et a pour mission de s'assurer de la cohérence de la stratégie ESG menée au niveau de l'entité et de rendre compte des progrès et également, des contraintes dans le déploiement de cette stratégie.

Au sein des métiers de la banque de particuliers et banque d'entreprises, les comités en charge du suivi des produits proposés à la clientèle prennent également en considération les problématiques relatives à la durabilité :

- ◆ Banque de particuliers : le Product Risk Oversight Committee (PROC) est responsable devant le Directeur Général de la banque de particuliers de :
 - o L'approbation des produits et services patrimoniaux destinés aux clients particuliers, la gestion, le suivi ultérieur de ces produits/ services tout au long de leur cycle de vie ;
 - o La distribution de ces produits patrimoniaux.

Le champ d'intervention du PROC couvre les risques associés aux produits tel que décrit ci-dessus et traite notamment des risques liés à la conformité à la réglementation applicable en matière de services financiers. Cela comprend également le service de gestion de portefeuille proposé à la clientèle de particuliers.

- ◆ Banque d'entreprises : le CMB Local Product Governance Committee (CMB LPGC France) assure une gouvernance des produits et services distribués à la clientèle Entreprises en France et supervise notamment :
 - o La revue et la certification de l'inventaire des produits en France, par segment et par fournisseur de produits ;
 - o La validation des nouveaux produits et des modifications des produits existants ;
 - o L'offre des produits disponibles en France y compris via de nouveaux canaux ou des vendeurs externes ;
 - o Le lancement des nouveaux produits et la revue des produits après leur déploiement ;
 - o La surveillance de la revue périodique des produits distribués localement
 - o Le suivi des produits qui ne sont plus commercialisés mais encore détenus par des clients Entreprises en France.

Le CMB LPGC ne couvre pas les activités de Gouvernance Produits menées par chacun des fournisseurs/producteurs des produits et services.

Ces deux comités informent le comité de gouvernance produits de HSBC Continental Europe. Dans ce cadre, les produits commercialisés ayant des considérations ESG sont présentés pour validation au sein du comité d'examen des produits de HSBC Continental Europe afin que les risques associés à ces produits et services soient analysés au regard de leur impacts potentiels d'un point de vue financier, réputationnel et réglementaire, pour le client et pour l'entreprise.

H1. Démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité par notre Prestataire HSBC Asset Management (France)

Notre Prestataire, HSBC Global Asset Management (France), est convaincu qu'en intégrant des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) au cœur de son processus d'investissement, il est possible de générer des performances, ajustées du risque, élevées à long terme. Il mène à la fois une analyse financière approfondie et une évaluation complète des risques et des opportunités ESG en s'appuyant sur les expertises des équipes d'investissement et des équipes d'experts sectoriels (Virtual sector teams – VST) au niveau global de HSBC Asset Management. Cette démarche concerne notamment l'activité de gestion financière des mandats déléguée à notre Prestataire.

Les équipes d'analystes et de gérants de portefeuille de notre Prestataire, HSBC Global Asset Management (France), identifient les risques et opportunités ESG dans le cadre du processus de recherche et d'analyse. Notre Prestataire utilise une plateforme de recherche ESG interne qui combine de multiples données ESG et évaluations provenant de fournisseurs de données. Il détermine la matérialité des problématiques ESG au travers du respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et en comparant les performances ESG au sein des secteurs. Ses scores ESG reposent sur son estimation de l'importance relative des problématiques ESG sectorielles, sur la base des analyses quantitatives et qualitatives

● Risques environnementaux - Comment les entreprises gèrent-elles leur impact sur l'environnement

	Description des risques	Impacts potentiels des risques sur l'entreprise/l'émetteur
Changement climatique/Émissions carbone	<ul style="list-style-type: none"> Analyse systématique de la volonté de s'adapter au changement climatique, de promouvoir et/ou de soutenir financièrement la transition énergétique La mesure des émissions carbone est un point de départ 	Diminution des revenus des activités à forte intensité en carbone / baisse de la demande de combustibles fossiles / perte ponctuelle de production d'énergie en raison de fermetures de sites
Approvisionnement et recyclage des matières premières	<ul style="list-style-type: none"> Réduction de la consommation de matières premières, en particulier les métaux rares dont les prix augmentent Poursuite de la transition vers un modèle d'économie circulaire 	Problématiques d'image en raison de sources d'approvisionnement controversées. Des mesures doivent être prises pour faire face au risque potentiel d'amendes.
Gestion des émissions et déchets toxiques	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des législations visant à réduire ou à contrôler l'utilisation de substances dangereuses et leur élimination Plus globalement, la gestion des déchets est étroitement surveillée 	Des mesures doivent être prises face à une réglementation potentiellement plus stricte en matière d'élimination des déchets
Gestion de la consommation d'eau	<ul style="list-style-type: none"> En raison de la raréfaction de l'eau, il est indispensable de limiter son usage et de préserver la propreté des aquifères 	Les conflits avec les communautés environnantes entraînent des risques d'amendes, des retards dans les projets et des pertes de revenus. L'investissement dans des mesures d'économie d'eau est nécessaire mais représente un processus plus coûteux qui entraîne des dépenses opérationnelles plus élevées.
Utilisation des terres/Déforestation	<ul style="list-style-type: none"> Une utilisation inadéquate et une artificialisation excessive des terres accélèrent le changement climatique et peuvent créer des tensions avec les communautés locale 	<ul style="list-style-type: none"> Des mesures peuvent se révéler nécessaires pour couvrir les amendes potentielles en cas de non-conformité Des investissements seront nécessaires pour réparer ou reconstruire
Impact sur la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> Des changements excessifs dans l'utilisation des sols peuvent dégrader les habitats naturels et entraîner des conséquences négatives comme des pandémies, des menaces pour la sécurité alimentaire... 	<ul style="list-style-type: none"> Des restrictions opérationnelles certains jours de l'année peuvent entraîner une réduction des revenus La vigilance accrue en matière de biodiversité entraîne une augmentation des coûts de contrôle et de reporting

● **Risques sociaux - Comment les entreprises gèrent-elles leurs relations avec leurs parties prenantes (collaborateurs, clients et populations locales)**

	Description des risques	Impacts potentiels des risques sur l'entreprise/l'émetteur
Pratiques de travail	<ul style="list-style-type: none"> Éviter le travail des enfants et le travail forcé, autoriser les syndicats, protéger le droit à la négociation collective et, plus largement, le traitement équitable des employés 	<ul style="list-style-type: none"> Les violations des droits du travail ou les pratiques discriminatoires peuvent entraîner des amendes considérables, des poursuites judiciaires et des sanctions légales. Les controverses peuvent réduire la fidélité des consommateurs et entraîner une diminution des ventes/revenus
Santé et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> En particulier pour les activités les plus dangereuses, les mesures de sécurité protégeant les employés et les fournisseurs 	<ul style="list-style-type: none"> Les accidents et les décès peuvent entraîner des amendes et des responsabilités considérables
Gestion responsable des produits	<ul style="list-style-type: none"> Quelles mesures l'entreprise prend-elle pour réduire et surveiller les incidences négatives potentielles de ses produits sur les utilisateurs ? Ex. de la loi REACH qui encadre l'utilisation et la production de produits chimiques et de pesticides dangereux 	<p>Les controverses suscitées par les produits de l'entreprise peuvent entraîner une perte de revenus en raison d'un boycott des consommateurs</p>
Gestion de la chaîne logistique	<ul style="list-style-type: none"> Législations visant à réduire ou à contrôler l'utilisation de substances dangereuses et leur élimination Plus globalement, la gestion des déchets est étroitement surveillée 	<ul style="list-style-type: none"> Les perturbations des chaînes d'approvisionnement peuvent avoir un impact sur l'image de marque et sur les revenus si les consommateurs choisissent de boycotter les produits dont l'origine est controversée. Elles peuvent également perturber l'activité et se traduire par des dysfonctionnements susceptibles de peser sur la rentabilité de l'entreprise, ses performances opérationnelles et, enfin de compte, sa valorisation.
Sécurité et confidentialité des données	<ul style="list-style-type: none"> La protection des données et la cybersécurité sont également devenues des enjeux essentiels, dans le sillage de l'essor du commerce électronique. Processus de contrôle et garanties offertes par les entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement de la réglementation Les controverses sapent l'image de marque et renforcent le risque d'amendes
Les entreprises soumises à des problématiques éthiques	<ul style="list-style-type: none"> Entreprises liées à l'armement, à l'expérimentation animale, aux organismes génétiquement modifiés (OGM), aux divertissements pour adultes et aux boissons alcoolisées. Lien avec les armes interdites (exclusion stricte : armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes biologiques et chimiques) 	<p>Les controverses suscitées par les produits de l'entreprise peuvent entraîner une perte de revenus sous l'effet du boycott des consommateurs et peser sur le cours de l'action</p>
Santé abordable	<ul style="list-style-type: none"> L'accès aux médicaments est un thème central pour l'ensemble du secteur de la santé 	<p>Surveillance accrue des pratiques des entreprises pour améliorer l'accès aux médicaments</p>
Diversité hommes-femmes	<ul style="list-style-type: none"> Exigence clé au niveau des Conseils d'Administration, mais aussi pour le traitement équitable des employés (suivi étroit de l'écart de rémunération entre hommes et femmes) 	<p>Image de marque et risque de controverses</p>

● **Principaux risques de gouvernance pris en compte et analysés - Comment les entreprises sont-elles régies ou gérées ?**

Description des risques		Impacts potentiels des risques sur l'entreprise/l'émetteur
Éthique / Corruption et pots-de-vin	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de corruption, de pots-de-vin ou d'autres comportements illicites • Le caractère inapproprié des processus et des politiques peut détruire la valeur de l'actionnaire 	<p>Surveillance insuffisante des dirigeants et controverses liées à des enjeux de gouvernance susceptibles d'altérer la confiance des investisseurs quant aux bénéfices futurs, ce qui peut entraîner une baisse de la valorisation.</p> <p>Les risques d'amendes liés au non-respect des réglementations sont également considérables.</p> <p>L'image de marque peut en souffrir et des pertes potentielles d'activité sont également en jeu.</p>
Responsabilité et indépendance du conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> • Le Conseil d'Administration a pour mission de contrôler la gestion globale de l'entreprise et de défendre les intérêts des actionnaires. Sa structure doit donc être adéquate, les comités compétents mis en place afin qu'ils puissent rendre compte de ses décisions (pour plus d'informations, cf. notre politique de vote). • Il doit être indépendant, c'est-à-dire être composé d'un nombre suffisant d'administrateurs indépendants pour assurer l'équilibre des pouvoirs 	
Audit et contrôle	<ul style="list-style-type: none"> • Afin de garantir cette indépendance et de s'assurer que l'entreprise respecte toutes les lois et adopte les pratiques de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (OSHA), l'audit et le contrôle externe sont indispensables. Il est également nécessaire que les auditeurs soient renouvelés très régulièrement 	
Transparence de la rémunération de la direction	<ul style="list-style-type: none"> • Le mode de rémunération des équipes dirigeantes peut avoir une influence directe sur la gestion de l'entreprise et donc sur les intérêts des actionnaires. Les chiffres exacts doivent donc être communiqués, ainsi que leur mode de calcul • Il est demandé de plus en plus souvent aux entreprises d'avoir un tableau de bord équilibré associant des critères financiers traditionnels et des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance 	

L'importance relative des facteurs ESG est prise en compte dans l'analyse des titres en complément des critères financiers, et ce dans toutes les classes d'actifs. Notre Prestataire cherche à identifier les critères E, S et G ayant un impact financier important, qu'ils affectent positivement ou négativement le modèle économique et/ou le profil de risque des émetteurs. Il a créé son propre système de notation ESG pour les émetteurs et établit des pondérations sectorielles qui reflètent l'importance des facteurs ESG. Grâce à cette approche, à chacune des étapes du processus d'investissement, les principaux facteurs ESG sont intégrés dans les analyses et le processus décisionnel, afin de réduire les risques et d'optimiser les performances. La matérialité n'est pas statique et évolue en fonction des fluctuations des marchés, des politiques menées et des attitudes des consommateurs.

Dans chaque secteur, notre Prestataire identifie et analyse les principales tendances et problématiques ESG. Il s'intéresse tout particulièrement à celles présentant la « matérialité financière » la plus élevée et aux plus pertinentes dans le cadre de l'évaluation des entreprises, puisqu'elles permettent de mieux analyser leur profil et, en fin de compte, de prendre des décisions d'investissement plus avisées. Par exemple, pour les banques et les établissements financiers, la pondération « G » (gouvernance) (structure du conseil d'administration, corruption, subornation et instabilité) représente 60 % de la note globale, tandis que pour les services aux collectivités et l'automobile, 50 % de la pondération globale est représentée par le facteur « E » (environnement).

Les équipes d'experts sectoriels ont pour mission de mener des recherches ESG sectorielles et de superviser l'élaboration de « checklists » relatives à l'importance des facteurs ESG. Les checklists ESG sectorielles ont vocation à anticiper les risques et les opportunités ESG pour les trois piliers E, S et G. Elles résument les enjeux ESG les plus importants - ceux dont la matérialité financière potentielle est la plus élevée - et définissent des stratégies pour établir le dialogue avec les entreprises/émetteurs. Les checklists spécifiques à chaque secteur intègrent les tendances ESG, les réformes réglementaires et les lignes directrices qui leur sont applicables.

Traduire la matérialité ESG en scores de risque ESG

Notre Prestataire a créé une méthode de notation exclusive qui tient compte des risques de matérialité de chaque émetteur. Les scores ESG mesurent l'impact que les facteurs E, S ou G peuvent avoir sur l'activité d'une entreprise et donc sur sa valeur au fil du temps. Ces scores reflètent l'évaluation des facteurs ESG actuels et futurs que les équipes de gestion jugent importants et qui peuvent avoir un impact positif ou négatif sur un émetteur ou un actif en portefeuille.

La méthodologie ESG intégrée de notre Prestataire permet de déterminer quels facteurs E, S et G sont « matériels » et sont susceptibles d'influer sur l'évaluation d'une entreprise ou le risque d'un pays, et dans quelle mesure. Comme indiqué précédemment, la première étape consiste à réévaluer l'importance des facteurs E, S et G, secteur par secteur. Dans un second temps, une pondération sectorielle est déterminée en interne pour les différents facteurs ESG pour mieux refléter la « matérialité » des problématiques intrinsèques à chaque secteur.

Ensuite, l'analyse est menée au niveau de l'émetteur, tant pour les entreprises que pour les pays. Lors de l'analyse des émetteurs, ce sont les facteurs ESG qui sont importants pour le secteur dans lequel chaque entreprise opère qui sont pris en compte.

Les équipes de notre Prestataire affectent à chaque émetteur les informations suivantes : une notation et un classement ESG (en centile) dans son secteur d'activité ; un niveau de risque absolu reposant sur le respect des principes du Pacte Mondial et un niveau de risque relatif avec des commentaires détaillés sur les différents enjeux ESG (en utilisant le score ESG de MSCI). Pour l'instant, ces évaluations sont réalisées à partir de plusieurs fournisseurs de données ESG.

Le moteur de calcul des notations ESG de notre Prestataire permet de calculer une note ESG agrégée allant de 0 (la plus mauvaise) à 10 (la meilleure) pour environ 10 000 entreprises. Les notations sont établies en combinant la recherche ESG de MSCI et d'autres données. Pour déterminer la pondération des facteurs E, S et G dans le processus de notation, notre Prestataire a défini la pertinence de chaque facteur pour tous les secteurs d'activité.

X% note E + Y% note S + Z% note G = ESG
Poids des piliers (0/10) fournis mensuellement par la base de données MSCI

Les notations sont disponibles sur les principaux systèmes internes de front office utilisés par les gérants de portefeuille des équipes de gestion. Ces notations sont essentielles pour intégrer les enjeux ESG dans nos processus d'évaluation quantitative des titres.

Notre Prestataire, HSBC Global Asset Management (France), améliore constamment sa stratégie, et pour aider à affiner ses scores de risque ESG, il a mis sur pied des équipes d'experts sectoriels (VST). Elles ont été créées afin de recueillir des connaissances spécifiques sur les enjeux ESG et les enjeux liés aux changements climatiques par secteur et par zone géographique. Cf Section B. Moyens internes déployés par l'entité.

Aujourd'hui, notre prestataire n'est pas en mesure de quantifier l'impact financier des risques de durabilité. Les équipes de recherche quantitatives travaillent toutefois à démontrer une connexion entre les scores ESG et les performances. Nous ne sommes pas parvenus à ce jour à isoler un véritable "facteur Environnemental, Social et Gouvernemental". L'une des raisons étant la faible profondeur d'historique sur les données Environnementales, Sociales et de Gouvernance.

Plusieurs études récentes montrent que les stratégies obligataires intégrant les facteurs ESG dans les processus d'investissement ont surperformé pendant la crise du COVID-19. Les analyses menées par notre prestataire confirment ce résultat. Toutefois, l'analyse des observations faites dans des circonstances sans précédent ne devrait pas selon lui être le seul déterminant des allocations obligataires à long terme des investisseurs institutionnels. Notre prestataire a décidé de prendre de la hauteur par rapport à ces résultats en s'intéressant à une période plus longue, allant de 2007 à juin 2020. Cette période est considérée pertinente car elle coïncide avec la crise financière mondiale et la mise en œuvre généralisée de politiques monétaires non conventionnelles qui, après une pause, ont été réactivées avec la crise sanitaire COVID-19.

En utilisant ses capacités en recherche obligataire quantitative, il a cherché à déterminer dans quelle mesure les émetteurs ayant de meilleurs scores ESG pouvaient améliorer les performances des portefeuilles dans différentes conditions de marché. Notre prestataire veut quantifier l'impact des facteurs ESG sur la qualité et la performance des obligations d'entreprise et des emprunts d'État Investment Grade. Comme l'utilisation des scores ESG est assez récente, il est difficile d'identifier l'impact d'un « facteur ESG » spécifique, mais il a en revanche constaté que l'intégration ESG dans les portefeuilles obligataires n'a pas nui à leurs performances. Sur la période analysée, l'intégration ESG a été créatrice de valeur ajoutée pour les investisseurs dans la plupart des cas.

Néanmoins, puisque les obligations présentant de bons scores ESG affichent généralement un bêta plus faible, intégrer les facteurs ESG dans une solution d'investissement obligataire nécessite d'adapter les techniques de construction de portefeuille afin d'atténuer les biais indésirables.

● **Prise en compte des risques liés au climat**

Les Accords de Paris signés en 2015 lors de la 21^{ème} Conférence des Parties (COP21) formalisent l'engagement de 196 pays à effectuer une transition vers une économie bas carbone, et à limiter l'augmentation moyenne de la température mondiale à moins de 2 degrés Celsius (°C) à horizon 2050 par rapport aux niveaux préindustriels, en poursuivant leurs efforts pour limiter cette augmentation à 1,5°C.

À ce titre, un engagement global, pour toutes les entités de la ligne métier à travers le monde, dont notre Prestataire HSBC Global Asset Management (France), a été pris afin d'atteindre la neutralité carbone pour l'ensemble des actifs gérés par HSBC Asset Management d'ici 2050 au plus tard, en définissant une stratégie climat alignée sur les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'Accord de Paris.

En l'absence d'efforts à l'échelle mondiale, les actifs, les positions et les portefeuilles des investisseurs pourraient souffrir à court, moyen et long terme. En matière d'investissement, la transition vers une économie plus neutre en carbone présentera des risques et des opportunités.

Dans le cadre de la politique relative au changement climatique de notre Prestataire HSBC Asset Management, les risques climatiques se matérialisent sur deux piliers clés : le risque de transition et le risque physique, définis comme suit :

Le risque de transition, les changements structurels nécessaires pour passer d'une économie à forte intensité de carbone à une économie plus sobre pourraient entraîner un ajustement de la valeur de nombreux actifs. Ce processus de revalorisation pourrait être déclenché par une augmentation des prix explicites ou implicites du carbone liée à un durcissement de la réglementation environnementale, à l'adoption de technologies moins gourmandes en énergie et sources de rupture ou, enfin, à l'évolution globale du marché. Il se pourrait également que les gros émetteurs de carbone soient tenus responsables des dommages causés directement par leurs activités sur l'environnement ou par une publication d'informations inadéquate sur leurs risques climatiques.

Le risque physique, des événements climatiques plus fréquents et plus graves et une évolution à plus long terme des grandes tendances climatiques pourraient entraîner une dévaluation des actifs en raison des dommages physiques subis par les biens immobiliers et l'outil de production, perturber les chaînes d'approvisionnement mondiales et réduire l'accès aux ressources naturelles.

Opportunités climatiques :

Au niveau opérationnel, les entreprises peuvent profiter des gains d'efficacité et des économies de coûts découlant de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les technologies existantes et nouvelles permettant de réduire l'impact des changements climatiques bénéficient également d'un marché en forte croissance. Notre stratégie consiste à identifier et à intégrer les risques et les opportunités d'investissement occasionnés par le changement climatique et mentionnés dans la politique climatique de nos portefeuilles, en utilisant des données et des analyses pertinentes pour proposer à nos clients des portefeuilles plus résistants et leur offrir des solutions d'investissement et des opportunités bas-carbone.

Pour chaque catégorie de risque, les risques ci-dessous ont été identifiés en fonction d'un horizon de temps : à court, moyen et long terme :

- ◆ **À court terme** : Jusqu'en 2030
- ◆ **À moyen terme** : 2030-2040
- ◆ **À long terme** : 2040-2050

Tableau Risque : Transition

	Description des risques	Incidence des risques sur l'émetteur	Incidence sur le risque HSBC Asset Management	Stratégie de gestion des risques	Horizon
Politique et droit	Coût de sanction réglementaire et gouvernementale pour une activité à forte teneur en carbone et/ou le soutien à faible teneur en carbone.	⬆️ Augmentation des coûts sans transition vers une activité à faible émission de carbone	⬇️ Diminution des encours issus de l'investissement dans une activité à forte intensité de carbone	Développer des stratégies durables, qui tiennent compte des risques et des possibilités liés à l'ESG et au climat conformément aux critères de notre Prestataire, tels qu'ils sont mentionnés dans sa Politique d'investissement durable)	À court terme : 2030
				Aligner les investissements globaux sur les engagements et les politiques; y compris Net-Zéro, élimination progressive des exploitations gérées activement dans le charbon thermique	A court-moyen-long terme (2030-2050)
				Développer des produits avec des objectifs climatiques à long terme (par exemple, en accord avec Paris): - Réduire l'exposition à l'intensité carbonique (PAI 1,2) - Réduire les combustibles fossiles et accroître l'exposition aux titres assortis d'objectifs crédibles de réduction des émissions (PAI 1, 2, 3, 4, 5); - Surpoids des entreprises fournissant des solutions durables/vertes (PAI 7, 8, 9)	À long terme : 2050
Technologie	Coût de remplacement des produits à forte émission de carbone par des produits à faible émission	⬆️ Augmentation des coûts liés à l'arrêt des actifs à forte intensité de carbone et à l'incapacité de poursuivre l'activité avec une alternative à faible émission de carbone	⬇️ Diminution des actifs sous gestion investis dans des actifs à forte émission de carbone	Recherche et suivi des forts émetteurs de carbone dans le cadre de la politique de notre Prestataire sur le charbon thermique en utilisant des mesures comme les revenus liés au charbon. Ces mesures lui permettent de surveiller dans quelle mesure le charbon est important pour une entreprise et, par conséquent, le risque potentiel actuel et futur qu'elle peut courir en ce qui concerne la transition. Une stratégie active de capital-risque qui investit dans des entreprises en phase de transformation permettant la décarbonation et la dépollution des industries.	À court terme : 2030 À moyen terme 2030-2040
				Une stratégie active de capital-risque qui investit dans des entreprises en phase de transformation permettant la décarbonation et la dépollution des industries	À moyen terme 2030-2040
Marché	Évolution de la demande des consommateurs chez les particuliers qui préfèrent des produits durables à faible émission de carbone	⬇️ Baisse des bénéfices pour les entreprises qui continuent de vendre des produits à forte intensité de carbone et non durables	⬇️ Diminution des encours issus d'investissement dans des produits à forte émission de carbone et non durables	1. Augmenter la viabilité des encours grâce à des critères standards d'investissement durables grâce à l'efficacité : - Standards d'investissement durable : Les normes établissent des critères minimaux d'ESG, de carbone et/ou de durabilité ainsi que des processus auxquels les fonds d'investissement doivent adhérer afin de se qualifier comme des stratégies durables pour toutes les catégories d'actifs. Ces critères identifient les investissements susceptibles de prospérer dans une économie à faible émission de carbone et excluent les entreprises à risque dans une économie à faible émission de carbone. Les critères d'investissement durable sont détaillés à la fin de cette section. - Propriété active : L'appropriation active, par l'engagement et le vote par procuration à l'échelle mondiale, est un pilier essentiel de l'approche des investissements responsables de notre Prestataire. Il rencontre régulièrement des entreprises pour mieux comprendre leurs activités et leur stratégie, pour signaler le soutien ou les préoccupations qu'il a à l'égard des mesures de gestion et pour promouvoir les meilleures pratiques. Notre Prestataire s'engage avec des entreprises à forte intensité de carbone pour encourager des stratégies d'affaires résilientes face au climat. Reportez-vous au pilier risque sur l'engagement pour plus de détails. - Leadership : Notre Prestataire croit également qu'il a la responsabilité de défendre un avenir durable. Il signe ce leadership en collaborant avec les décideurs, les dirigeants de l'industrie et les organismes de réglementation pour appuyer la transition vers Net Zéro, tout en soutenant le changement de comportement par la participation des clients et des intervenants.	À court terme : 2030 À moyen terme : 2030-2040

Réputation	Marque ternie en raison d'une action trompeuse ou d'une transition inactive vers une économie à faible émission de carbone	(⬆) Augmentation des coûts liés à la perte de clients due à la marque ternie et/ou des amendes ou pénalités réglementaires liées à l'inaction climatique	(⬇) Diminution des encours d'investissement dans des actifs de marque ternie ou d'amendes pour des investissements dans des entreprises ayant des controverses liées au climat	Les équipes de recherche et de spécialistes responsables de notre Prestataire utilisent des outils et des sources de données comme Sustainalytics et RepRisk pour signaler les entreprises qui sont impliquées dans des activités qui vont à l'encontre de son soutien à l'action climatique, ou les entreprises qui ont été exposées à des controverses liées au climat.	À court terme : 2030 A moyen terme 2030 - 2040 A long terme : 2050
------------	--	--	--	---	--

Tableau Risque : Physique

	Description des risques	Incidence des risques sur l'émetteur	Incidence sur le risque HSBC Asset Management	Stratégie de gestion des risques	Horizon
Aigu	Augmentation de la fréquence et de la gravité des événements météorologiques qui perturbent les activités de l'entreprise	(⬆) Augmentation des coûts en raison de la perturbation des activités de l'entreprise et des coûts d'atténuation ou d'adaptation aux changements climatiques	(⬇) Diminution des encours issus d'investissement dans des produits à forte émission de carbone et non durables	Notre Prestataire considère que l'exposition au risque physique de ses actifs est un risque à long terme, donc sa stratégie en matière de risque climatique à l'égard du risque physique est plutôt préventive, en recherchant des solutions d'investissement dans la nature et des actifs qui protègent et restaurent la biodiversité. Limiter la perte de biodiversité et restaurer ce qui a été perdu réduit les effets physiques négatifs du changement climatique. Conserver les mangroves par exemple peut réduire les inondations et les ondes de tempête. Les habitats restaurés peuvent éliminer le dioxyde de carbone de l'atmosphère, ce qui limite le réchauffement climatique. Notre Prestataire intègre les risques liés à la biodiversité dans ses activités d'investissement de la manière suivante :	À long terme 2050
Chronique	Changements à plus long terme dans les schémas climatiques (par exemple, une hausse soutenue de la température, une élévation du niveau de la mer, des moussons changeantes ou des vagues de chaleur chroniques)			- Cadre de notation ESG exclusif : Notre Prestataire est en train de mettre au point une capacité exclusive de notation ESG qui inclut la protection de la biodiversité et la réduction de l'exploitation des ressources naturelles. Sa méthode de notation comprend également la notation climatique. - Évaluer les investissements : Notre Prestataire est en train de mettre au point des critères pour détecter les controverses graves à très graves sur la biodiversité dans le cadre de plusieurs activités climatiques à fort impact, comme la combustion des forêts et la pollution. À l'avenir, chaque fois qu'une entité faisant l'objet d'un investissement est identifiée, elle est revue par le cadre de gouvernance de notre Prestataire dans le cadre d'une gestion active et responsable du portefeuille. Actuellement, cela se fait par son intégration ESG	

Le changement climatique étant pour HSBC Asset Management l'un des principaux aspects de l'approche ESG, la gestion du risque climatique fait partie intégrante de l'approche globale. Le risque climatique est géré à trois niveaux :

- ◆ Évaluation individuelle des enjeux climatiques des entreprises/émetteurs : cette fonction consiste à identifier les principaux risques et opportunités à l'aide des analyses et des évaluations réalisées par des tiers et de propres recherches de notre prestataire, et de les intégrer à ses argumentaires d'investissement tout au long du processus de recherche fondamentale. Les analystes et les gérants de portefeuille s'appuient sur tout un ensemble de formations, d'outils et de ressources pour mener à bien ces évaluations.
- ◆ Évaluation des enjeux climatiques au niveau des portefeuilles : tous les outils décisionnels utilisés par les gérants de portefeuille intègrent les données ESG et carbone. Ils sont donc en mesure de procéder à tout moment à des évaluations très précises de leur exposition au risque climatique (en valeur absolue et relative), dans le cadre de leur activité de gestion de portefeuille.
- ◆ Recherche macro/sectorielle sur les enjeux climatiques : l'analyse de ces problématiques, notamment les risques inhérents à la transition, et leur impact sur les marchés financiers, est un domaine de recherche qui évolue rapidement. Notre prestataire fait toujours office de pionnier en la matière grâce à ses recherches, notamment ses rapports sur les scénarii de transition vers une économie bas-carbone, sa collaboration avec des experts extérieurs et des initiatives sectorielles. Il partage les conclusions de ces travaux au sein de ses équipes d'investissement afin qu'elles prennent des décisions mieux étayées.

Dialoguer avec les entreprises en portefeuille pour mieux comprendre et accompagner leurs pratiques de publication d'informations et de gestion des risques et des opportunités liés au changement climatique et à la politique de notre prestataire en la matière, est une étape importante de son processus. Il mène des initiatives d'engagement directes et collaboratives avec d'autres sociétés de gestion d'actifs et utilise ses décisions de vote pour faire remonter les problématiques potentielles le cas échéant.

Si les entreprises appartenant à des secteurs gourmands en énergie ne parviennent pas à publier leurs pratiques de gouvernance liées aux émissions de carbone et au risque climatique, il a pour habitude de voter contre la réélection du président. Si l'engagement continu auprès des entreprises dans lesquelles les portefeuilles sont investis ne permet pas de réaliser des progrès suffisants dans la réduction du risque climatique, le prestataire applique certaines exclusions qui sont réexaminées en permanence.

Des exceptions peuvent être envisagées dans des circonstances exceptionnelles, par exemple si elles se traduisent par un risque de marché inacceptable par rapport à l'indice de référence lorsque celui-ci n'est pas aligné sur un objectif de transition réaliste.

Les analyses initiales de scénarii climatiques de notre prestataire, indiquent que le risque physique peut impacter les actifs à long terme. Le risque physique s'exerce généralement sur une période de temps plus longue ; notre prestataire est donc particulièrement axé sur les répercussions des risques physiques sur les coûts des produits obligataires dont la durée est supérieure ou égale à 30 ans.

HSBC Asset Management (France) se concentre sur l'identification de ce qu'elle croit être l'atténuation des risques physiques, c'est-à-dire le maintien et la restauration de la biodiversité, qui est cruciale pour une économie mondiale durable. En commençant par sa plateforme d'engagement, notre Prestataire collabore avec les entités dans lesquelles il investit pour réduire leurs impacts négatifs sur la biodiversité.

Les critères de notre Prestataire sont plus larges que l'évaluation de la contribution d'une entreprise au changement climatique et comprennent des objectifs sociaux, mais ils sont ancrés dans des investissements dont les émetteurs apportent une contribution significative, y compris le soutien à la transition climatique. Dans le cadre de cette approche, il recherche également des leaders ESG qui sont des entreprises généralement classées dans le quartile supérieur des scores ESG par rapport à leur secteur.

Une due diligence renforcée est réalisée pour les émetteurs considérés comme présentant des risques élevés en raison d'une mauvaise évaluation ESG de la société. Cette due diligence renforcée peut conduire à une exclusion de l'émetteur.

Dans le cadre de son engagement de NZAM, notre Prestataire engage avec les émetteurs qui n'ont pas de plan de transition Net Zéro, en particulier ceux du secteur pétrolier et gazier. Pour les entreprises dont les revenus tirés du charbon sont supérieurs à 10% des revenus, le dialogue avec les entreprises porte notamment sur leur plan de sortie progressive dans le cadre de notre politique charbon.

L'engagement est un levier clé dans les efforts de notre Prestataire pour encourager les entreprises qui investissent à s'engager dans une transition climatique juste. Cf section Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre.

- ◆ En cherchant à mieux comprendre comment les entreprises et les émetteurs gèrent leur impact environnemental, fonctionnent et interagissent avec leurs divers interlocuteurs, notre Prestataire crée de la valeur en identifiant les principaux risques et opportunités ESG et redouble d'efforts, en tant qu'investisseurs, pour encourager des comportements positifs, promouvoir des normes élevées et veiller à ce que les intérêts de toutes les parties prenantes soient pris en compte.
- ◆ **En stimulant la croissance** : En décryptant la relation des entreprises et des émetteurs avec leurs parties prenantes et leur gestion des enjeux ESG, notre Prestataire peut identifier des sociétés novatrices possédant un fort potentiel de croissance et capables d'encourager leurs homologues à adopter les meilleures pratiques dans leur secteur.
- ◆ **En maîtrisant le degré de matérialité des risques** : notre Prestataire instaure très tôt un dialogue avec les entreprises pour les accompagner face à l'évolution continue des risques et pour protéger la valeur de leurs actifs, de la nature et des individus.
- ◆ **En améliorant la transparence et la publication d'informations** : notre Prestataire les conseille sur l'évolution rapide des cadres de référence en matière de publication d'informations et de reporting et les encourage à communiquer plus efficacement sur les sujets importants.

Notre Prestataire, HSBC Asset Management, exploite de multiples sources de données pour mesurer les risques liés au climat à différents niveaux (émetteur, portefeuille/produit/mandat.). Ces multiples sources de données permettent d'évaluer les entreprises/portefeuilles par rapport à leur point de référence actuel en matière de climat et de développer une vision prospective de la manière dont les impacts climatiques sur les futures entreprises/évaluations sont envisagés. Les mesures regardées comprennent, entre autres, l'intensité du carbone, les émissions et l'empreinte carbone, les revenus issus du charbon, et la température du portefeuille :

- ◆ **Au niveau de l'émetteur**, les équipes d'investissement utilisent des données provenant de tiers (p. ex. MSCI, S&P Trucost, Sustainalytics, FTSE, Carbone4) pour évaluer les risques liés au changement climatique et les opportunités de transition. Notre Prestataire met à profit ses capacités exclusives existantes pour se permettre d'analyser les entreprises dans lesquelles il investit afin d'évaluer les risques et les opportunités que présente le climat pour leurs modèles d'affaires ; élaborer des modèles sectoriels spécifiques pour les secteurs clés essentiels à la transition ; et évaluer la qualité et la crédibilité de la planification de transition d'une entreprise. Combiner les points de vue de l'ensemble des équipes de la gestion d'actifs (par exemple : équipe d'Investissements responsables, analystes du crédit et des capitaux propres, gestionnaires de portefeuille) et de multiples sources de données sur le carbone permet d'aligner les portefeuilles et d'établir des priorités clés en matière d'engagement, etc.

- ◆ **Au niveau des portefeuilles**, notre Prestataire dispose d'outils internes qui lui permettent de surveiller régulièrement :
 - o L'intensité carbone ;
 - o Les émissions carbone ;
 - o L'empreinte carbone ;
 - o Les émissions des réserves de combustibles fossiles ;
 - o L'exposition aux activités dans le secteur des combustibles fossiles, au charbon, à la production d'énergie, aux solutions climatiques et aux revenus écologiques ;
 - o La température du portefeuille.

Ces données sont généralement agrégées pour les fonds et les indicateurs de référence. En outre, le pourcentage de couverture est également affiché. Ces données proviennent principalement de S&P/TruCost et couvrent les émissions carbone des scopes 1 et 2. Pour les mandats où notre Prestataire sert des clients institutionnels, il peut personnaliser son approche pour atteindre les objectifs climatiques spécifiques du client. Il s'agit notamment d'activités telles que l'intégration directe de l'objectif Net Zéro dans le mandat ou l'adoption et le suivi d'un indicateur personnalisé au client (ou non) ou d'une combinaison des éléments. A ce jour, les sets de mesures pour les produits de notre Prestataire comprennent :

- ◆ Les émissions de gaz à effet de serre des Scopes 1 et 2; il est prévu d'intégrer les émissions de gaz à effet de serre du scope 3 (à partir de 2024) ;
- ◆ L'empreinte carbone ;
- ◆ L'intensité moyenne pondérée du carbone.

Les produits sont également évalués en fonction de leur impact selon différents scénarios climatiques, et les principaux facteurs de risque seront discutés et publiés.

Comment le changement climatique est-il susceptible d'affecter les actifs sous-jacents des produits dans les scénarios de "transition ordonnée", de "transition désordonnée", prenant en compte les contributions nationales sur le climat des Parties à la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique ?

Notre Prestataire développe sa capacité à analyser les portefeuilles en utilisant la méthodologie de la climate VaR de MSCI et au cours de la prochaine année, il prévoit d'intégrer davantage ces données et cette analyse dans ses processus d'investissement de portefeuille.

Le modèle de la Climate VaR de MSCI évalue la valeur actuelle nette des Prévisions de coûts et de bénéfices futurs de chaque entreprise jusqu'en 2050 - en utilisant des modèles de coûts et d'opportunités de transition et jusqu'en 2100 - en utilisant des modèles de coûts de risques physiques pour le scénario climatique tiers pertinent.

Les composantes du modèle de la Climate VaR de notre Prestataire s'appuient sur les scénarios climatiques du NGFS :

"Transition ordonnée" : dans le cadre d'un scénario de "transition ordonnée", notre Prestataire s'attend à un resserrement des politiques climatiques nationales qui augmentera les coûts pour les entreprises qui se livrent à des activités à fortes émissions tout en subventionnant des activités et des technologies qui accélèrent la transition. Les actifs qui peuvent capitaliser sur les subventions et limiter leurs coûts augmenteront en valeur. Dans ce scénario, il y a une limite dans le réchauffement climatique et les actifs subissent un coût minime du changement climatique physique.

"Transition désordonnée" : dans un scénario de "transition désordonnée", notre Prestataire s'attend à ce que les politiques climatiques nationales actuelles se poursuivent pendant les deux à cinq prochaines années, avant un resserrement agressif. Le désordre engendré par le resserrement de l'offre perturbe les chaînes d'approvisionnement, bloque les actifs et entraîne des coûts importants pour les entreprises qui ne sont pas en mesure de s'ajuster rapidement. Les changements abrupts entraîneront une détérioration des actifs dans tous les secteurs et les politiques retardées viendront trop tard pour compenser certains des coûts liés aux événements climatiques physiques, ce qui augmentera encore les coûts de l'entreprise et réduira la valeur de l'actif.

« Transition extrême », notre Prestataire s'attend à ce que les politiques climatiques nationales actuelles se poursuivent tout au long de la fin du siècle, conduisant à un réchauffement planétaire catastrophique, à des pertes économiques massives et à un déclin de la valeur des actifs.

Il est important de noter que ces trois catégories de scénarios représentent une gamme de trajectoires mondiales projetées à la fin du siècle, parmi un très grand nombre de scénarios climatiques et de résultats réels potentiels. La mesure des risques et des possibilités dans le cadre de ces scénarios n'est donc qu'un guide pour comprendre la sensibilité probable des investissements et ne doit pas être interprétée comme une prédiction de la valeur future des investissements.

Opportunités de transition : MSCI désigne ce calcul comme la valeur climatique "technologique" à risque et constitue une estimation positive des bénéfices futurs d'une entreprise en raison de sa capacité d'innover et d'utiliser la technologie pour passer à un marché à faible émission de carbone. MSCI utilise à la fois les revenus actuels de faibles émissions de carbone et les brevets technologiques pour évaluer la probabilité qu'une entreprise tire profit de la transition vers de faibles émissions carbone. Dans le scénario de 1,5°C, l'une des principales hypothèses est que ces technologies se développeront rapidement grâce à des politiques nationales ouvertes et favorables qui encouragent et subventionnent la transition climatique. Comme il ne s'agit que d'une hypothèse, elle est révélatrice d'opportunités et non de bénéfices absolus.

Coûts de transition : MSCI désigne ce calcul comme étant la valeur climatique à risque "politique" et il s'agit d'une estimation négative des coûts pour une entreprise en raison des prix qu'une entreprise devra payer pour réduire ses émissions scope 1, 2 et 3 selon différents scénarios climatiques. Dans un scénario à 2°C, ces coûts seront plus élevés, car les politiques nationales seront mises en œuvre brusquement et les entreprises n'auront pas le temps de planifier et de s'adapter à une forte augmentation des coûts en raison des taxes sur le carbone et d'autres restrictions imposées à une activité à forte intensité de carbone. Les actifs alloués aux secteurs à forte intensité de carbone : automobile, produits chimiques, matériaux de construction et de construction, métaux et mines, pétrole et gaz, électricité connaîtront le coût le plus élevé et la valeur climatique la plus élevée (négative) à risque.

Coûts physiques : L'autre modèle de coûts de MSCI est leur calcul de la valeur physique du climat à risque, qui est une estimation négative des coûts projetés à long terme d'une entreprise en raison de changements climatiques physiques aigus et chroniques, comme les tempêtes et la sécheresse, sur les actifs actuels de l'entreprise et l'activité commerciale. Des géographies comme l'Asie-Pacifique et l'Afrique présentent un risque plus élevé de changement climatique en fonction des résultats du modèle.

Prise en compte des risques liés à la Biodiversité

HSBC Asset Management a mis l'accent sur la biodiversité en tant que domaine clé, mis en œuvre par l'engagement (y compris le vote), les politiques et les cadres d'intégration ESG. De nombreuses initiatives et projets ont été menés sur ce thème cf. Point G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.

Plusieurs étapes s'inscrivent dans la Feuille de Route de notre Prestataire, dont la première consiste à analyser les recherches, études et données scientifiques les plus récentes sur la perte de la biodiversité afin de mieux comprendre les principaux moteurs et dépendances, les risques et les opportunités.

Les risques physiques liés à la Biodiversité sont ceux qui découlent directement d'un déclin de l'écosystème.

Les processus de production agroalimentaire ou industrielle sont notamment exposés à des risques physiques comme par exemple des récoltes appauvries, des difficultés à trouver des matières premières dans la mesure où ils dépendent des écosystèmes tels que la pollinisation, la fertilité des sols, de l'eau etc...

Le risque d'approvisionnement en matières premières a été clairement identifié dans notre Matrice de Matérialité ESG.

Les entreprises sont également confrontées à des risques de transition si leurs modèles d'affaires ne prennent pas en compte les nouvelles normes visant à tendre vers une économie de plus en plus respectueuse de la nature.

Ces nouvelles normes peuvent inclure de nouvelles réglementations, des préférences changeantes des consommateurs, etc. qui pourraient avoir une influence négative sur les entreprises.

Plusieurs opportunités émergent de ce risque et sont intégrées dans la Matrice de Matérialité ESG de notre Prestataire. Il souhaite mettre en avant les solutions plus écologiques et durables qui permettront le développement d'une agriculture plus saine et durable, une exploitation des forêts plus respectueuse de l'écosystème, des élevages moins intensifs et plus vertueux sur le plan environnemental et socioéconomique.

La méthodologie interne pour définir les scores ESG de notre Prestataire est le point de départ de l'intégration des risques de la biodiversité et comprend un sous-indicateur de biodiversité provenant du fournisseur de données MSCI dans le cadre de l'évaluation du pilier Environnemental de plusieurs secteurs.

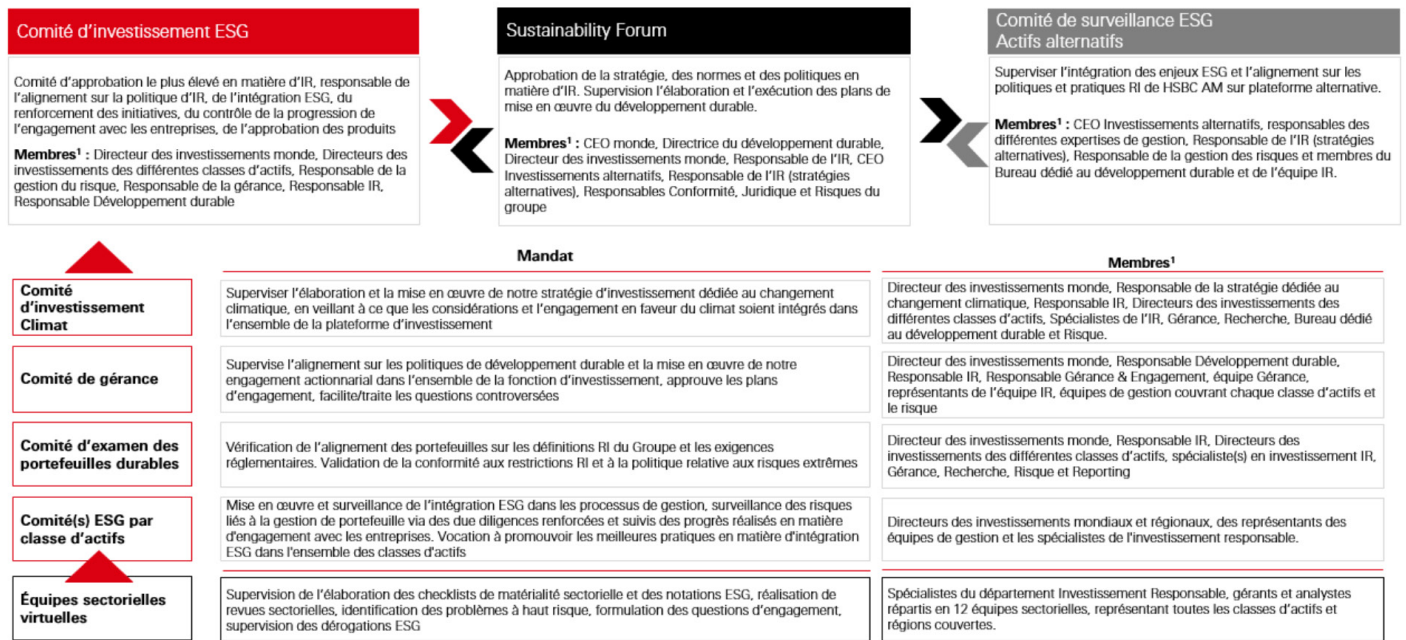
Conscient que cela ne suffit pas à identifier et atténuer les facteurs d'impact les plus importants sur la biodiversité, notre Prestataire continue d'étudier tous les indicateurs émergents liés à la Biodiversité.

Les méthodes de mesure de l'impact sont encore en train d'évoluer et continueront probablement d'évoluer. Conformément à la COP15, les entreprises et institutions financières sont tenues d'évaluer et suivre leurs risques, leurs impacts négatifs et positifs et leurs dépendances à la biodiversité.

Jusqu'à récemment, il existait peu de méthodes permettant d'évaluer la dépendance de l'investissement à l'égard de la nature. Parallèlement à l'évolution des méthodes de mesure de l'impact négatif des investissements, des méthodes sont mises au point pour mesurer les dépendances à la nature. Notre Prestataire HSBC Asset Management étudie actuellement la méthodologie de cet indicateur auprès de différents fournisseurs de données afin de l'intégrer dans son approche de gestion du risque biodiversité.

Un cadre de gouvernance à plusieurs niveaux pour garantir l'application cohérente de normes élevées

Comité mondiaux supervisant les activités liées à l'investissement responsable (IR)



1. Les listes de membres ne sont pas exhaustives. Des participants supplémentaires peuvent être invités en fonction de l'ordre du jour.
Source : HSBC Asset Management, mars 2023. À titre d'illustration uniquement.

Le cadre de gestion des risques a été amélioré du point de vue de la gouvernance et des contrôles afin d'intégrer des considérations liées au risque de durabilité (y compris le climat). De plus amples détails sur les instances de gouvernance sont fournis dans la section C. du présent rapport.

Un certain nombre de contrôles de première et de deuxième ligne permettent de surveiller la conformité à nos objectifs et restrictions en matière de durabilité et de climat.

En première ligne, l'équipe Investissement a construit des outils de durabilité exclusifs dans son système de gestion des risques d'investissement. Les restrictions et les exclusions liées à la durabilité des investissements garantissent automatiquement, avant la transaction, que les transactions sont rejetées ou que des alertes sont émises au besoin.

Ensuite, l'équipe des restrictions d'investissement est chargée de coder les restrictions et exclusions liées à la durabilité dans notre système d'investissement de base, Bloomberg AIM. L'équipe des restrictions surveille et escalade toute violation de restriction. Lorsque des restrictions ou des contraintes d'investissement ne peuvent être codées de manière automatisée, comme l'intensité carbone ou les scores ESG, d'autres solutions sont utilisées indépendamment de l'équipe d'investissement.

En deuxième ligne, l'équipe des risques d'investissement travaille avec les équipes performance et restriction pour s'assurer que le niveau de gouvernance approprié est appliqué.

Le Comité d'Investissement ESG (ESG IC) a établi les normes du processus d'investissement ESG afin de respecter les politiques/normes approuvées, les critères d'investissement, de convenir de modifications, de créer des listes "blanches" et "rouges" :

- ◆ Listes blanches : elles s'appliquent aux stratégies ayant le plus haut niveau d'objectif d'investissement durable et définissent l'univers d'investissement disponible pour chaque stratégie. Les investissements inclus dans une liste doivent être approuvés par ESG IC. Chaque liste est tenue à jour par l'équipe Investissement Responsable et communiquée à l'équipe des restrictions afin que celle-ci soit intégrée dans le module de gestion des contraintes d'investissement.
- ◆ Liste rouge : il s'agit des émetteurs qui ne peuvent être détenus en raison d'infractions liées au Conseil d'administration.

L'équipe de gestion des risques de notre Prestataire assure le suivi des indicateurs clés de durabilité de chacun des portefeuilles en :

- ◆ Déterminant les facteurs de risque liés à la durabilité au sein des fonds gérés par HSBC Global Asset Management (France) ;
- ◆ Supervisant le programme Assurance pour s'assurer que le risque de durabilité est couvert ;
- ◆ Définissant et s'assurant que l'appétit au risque de durabilité de HSBC Global Asset Management (France) est aligné sur la stratégie de durabilité de HSBC Global Asset Management ;
- ◆ Évaluant et surveillant l'exposition des fonds et des activités de HSBC Global Asset Management (France) au risque de durabilité en définissant et en maintenant les seuils d'alerte alignés sur les objectifs d'investissement de chaque fonds ;
- ◆ Examinant les politiques, les processus et les mesures de première ligne relative à la durabilité et challenger lorsqu'ils ne sont pas en ligne avec l'appétit au risque de durabilité du groupe.

Revue des lancements de produits durables et des changements de classification sous SFDR.

L'équipe de gestion des risques participe à des groupes de travail conjoints et à des forums de lancements de produits avec les équipes de conformité, de produits, d'investissement responsables et d'autres intervenants pertinents.

- ◆ Elle remonte les challenges et fait des recommandations en ce qui concerne la construction du portefeuille, les critères et les objectifs de durabilité que le fonds doit atteindre.
- ◆ En cas de changement de classification SFDR, la fonction risque doit assurer la liaison avec l'équipe d'investissement pour comprendre et approuver la justification de changement de classification SFDR, et réaliser une diligence des objectifs de durabilité.
- ◆ Elle examine la façon dont les engagements et les objectifs de durabilité sont mis en œuvre par le biais des processus d'investissement et des contrôles connexes. Pour ce faire, l'équipe assiste à des comités où ces processus et contrôles sont soumis pour approbation et/ou donne un accord aux process d'implémentation.

Mesures de gestion des seuils d'alerte / Surveillance des risques liés à la durabilité des portefeuilles/mandats

Les seuils d'alerte fournissent un cadre pour escalader et discuter des potentiels risques de durabilité avec les gérants de portefeuille en fonction des indicateurs et des seuils convenus.

Un ensemble de mesures et de seuils d'alerte est examiné et défini avec le gérant de portefeuille en fonction de la catégorie, de l'objectif de durabilité et du processus d'investissement mis en œuvre pour le produit.

Les dépassements peuvent entraîner des discussions entre les premières lignes de défense et les secondes, et elles peuvent aussi donner lieu à une escalade au comité de gestion des risques "RMM" (Risk Management Meeting).

Ci-dessous une liste d'indicateurs pouvant être utilisés pour mesurer l'objectif de durabilité des portefeuilles (ces indicateurs ne sont pas exhaustifs et ne s'excluent pas mutuellement) :

- ◆ Scores ESG, intensité carbone, carbone évité par rapport à l'indice de référence ou à des scores absolus ;
- ◆ Amélioration du score ESG du fonds ;
- ◆ Exposition aux producteurs de charbon ;
- ◆ Exposition aux entreprises avec lesquelles un engagement a été initié ;
- ◆ Exposition aux sociétés pour lesquelles une due diligence renforcée ESG est en place ;
- ◆ Combustibles fossiles, gaspillage d'eau et déchets ;
- ◆ Exposition à des sociétés susceptibles d'entraîner un risque réputationnel pour l'activité de gestion d'actifs ou le groupe HSBC ;
- ◆ Biodiversité, déforestation, etc... ;
- ◆ Exposition des moins bons contributeurs au score ESG dans les portefeuilles ;
- ◆ Température.

Le suivi des risques de durabilité est réalisé au moins une fois par trimestre via divers comités (voir ci-dessous), avec une surveillance mensuelle détaillée au niveau des produits des différentes mesures de durabilité, par exemple l'intensité carbone, le score ESG, etc. Au besoin, l'équipe de gestion des risques doit convenir d'un plan d'amélioration approprié avec le gérant de portefeuille. Le plan d'action doit être documenté à des fins de vérification et suivi par l'équipe de gestion du risque pour s'assurer que les mesures sont prises dans les délais convenus.

Les risques identifiés sont escaladés au comité des risques RMM (Risk Management Meeting), avec les éléments jugés pertinents pour la discussion et le plan d'action potentiel pour résoudre les préoccupations liées au risque de durabilité.

Le risque d'investissement et un membre/participant des comités suivants (la liste n'est pas exhaustive)

- ◆ Comités ESG de la catégorie d'actifs ;
- ◆ Comité de surveillance de l'ESG ;
- ◆ Comité de surveillance du Développement Durable ;
- ◆ Comité d'examen du portefeuille du Développement Durable ;
- ◆ Comité de surveillance de la durabilité des solutions de rechange.

L'équipe de gestion des risques fournit des rapports appropriés à la société de gestion, au comité des risques local, au comité des risques global pour démontrer que HSBC Global Asset Management (France) respecte les exigences réglementaires et que les fonds remplissent leurs objectifs. Les seuils d'alerte sont revus annuellement et présentés au comité des Risques.

Aujourd'hui notre Prestataire n'est pas en mesure de quantifier l'impact financier des risques de durabilité. Toutefois, même si les équipes de recherche quantitative ne sont pas parvenues à ce jour à isoler un véritable "facteur Environnemental, Social et Gouvernemental" en raison de la faible profondeur d'historique sur les données ESG, elles travaillent à démontrer une connexion entre les scores ESG et les performances. Plusieurs études récentes montrent que les stratégies obligataires intégrant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leur processus d'investissement ont surperformé pendant la crise du COVID-19. Les analyses de notre Prestataire confirment ce résultat.

Toutefois, cette analyse des observations a été réalisée dans un contexte exceptionnel et donc ne devrait pas être le seul déterminant des allocations obligataires à long terme des investisseurs institutionnels. Il a été décidé de prendre de la hauteur par rapport à ces résultats en s'intéressant à une période plus longue, allant de 2007 à juin 2020. Cette période semble pertinente car elle coïncide avec la crise financière mondiale et la mise en œuvre généralisée de politiques monétaires non conventionnelles qui, après une pause, ont été réactivées avec la crise sanitaire COVID-19.

En utilisant ses capacités en recherche obligataire quantitative, notre Prestataire a cherché à déterminer dans quelle mesure les émetteurs ayant de meilleurs scores ESG pouvaient améliorer les performances des portefeuilles dans différentes conditions de marché. Cela vise à quantifier l'impact des facteurs ESG sur la qualité et la performance des obligations d'entreprise et des emprunts d'État Investment grade.

Comme l'utilisation des scores ESG est assez récente, il est difficile d'identifier l'impact d'un « facteur ESG » spécifique, mais notre Prestataire a en revanche constaté que l'intégration ESG dans les portefeuilles obligataires n'a pas nui à leurs performances. Sur la période analysée, l'intégration ESG a été créatrice de valeur ajoutée pour les investisseurs dans la plupart des cas. Néanmoins, puisque les obligations présentant de bons scores ESG affichent généralement un bêta plus faible, intégrer les facteurs ESG dans une solution d'investissement obligataire nécessite d'adapter les techniques de construction de portefeuille afin d'atténuer les biais indésirables.